



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
27 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États parties
conformément à l'article 18 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Troisièmes rapports initiaux des États parties

Pays-Bas*

(Aruba)**

* Pour le rapport initial présenté par le Gouvernement des Pays-Bas, voir CEDAW/C/NET/1, Add.1, Add.2 et Add.3, qui ont été examinés par le Comité à sa treizième session Pour le deuxième rapport périodique soumis par le Gouvernement des Pays-Bas, voir CEDAW/C/NET/2, Add.1 et Add.2. Pour le troisième rapport soumis par le Gouvernement des Pays-Bas, voir CEDAW/C/NET/3.

** Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
Articles 1 à 3 Mesures législatives et de politique générale	4
Article 5 Stéréotypes	7
Article 6 Traite des femmes et prostitution	11
Article 7 Vie publique et politique	12
Article 10 Éducation	14
Article 11 Emploi	19
Article 12 Santé	23
Article 13 Vie économique et sociale	33
Article 15 Égalité de traitement devant les tribunaux et devant la loi	34
Tableaux, figures et diagrammes se rapportant aux articles 10 et 11 de la Convention	35

Introduction

Le présent rapport est soumis conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux directives du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW.) Ce troisième rapport périodique couvre la période allant de décembre 1997 à mars 2000 et devrait être examiné en regard des rapports précédemment soumis par Aruba. Il tient également compte des recommandations faites par le Comité lors de l'examen du rapport initial d'Aruba en 1993. Il a été établi par le Comité intergouvernemental des droits de l'homme d'Aruba, en collaboration avec le Bureau des affaires féminines, et en consultation avec les organisations non gouvernementales compétentes.

Les questions qui ont été traitées dans le rapport précédent et qui n'ont pas évolué au cours de la période considérée dans le présent rapport ne font pas l'objet de commentaires.

Articles premier à 3 Mesures législatives et de politique générale

Généralités

Le deuxième rapport complémentaire au CEDAW signale la création, en 1996, du Bureau des affaires féminines (qui relève du Ministère des affaires sociales.) Ce Bureau a pour tâche principale d'encourager l'adoption de politiques nationales d'égalité entre les sexes et de coordonner leurs dispositions d'application. Afin de soutenir le Bureau des affaires féminines, un Conseil national des femmes a été constitué la même année. Dans le but de renforcer la coopération régionale en matière d'égalité des sexes, un accord de coopération d'une durée de trois ans a été signé en juillet 1996, au niveau ministériel, entre la République du Suriname, les Antilles néerlandaises et Aruba. Les trois pays ont décidé de se fonder sur le programme d'action de Beijing pour élaborer leurs politiques nationales d'égalité des sexes. Ce type d'arrangement institutionnel est une première étape dans la mise en place d'un dispositif national et l'adoption d'une politique d'égalité des sexes à Aruba. En mars 2000, l'accord de coopération entre les trois pays a été prolongé pour une nouvelle période de trois ans.

Mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. Activités liées à la coopération régionale

Il est prévu dans l'accord de coopération régionale d'évaluer les résultats des projets tous les ans. La première réunion d'évaluation s'est tenue au Suriname le 26 juin 1997. Durant la période 1996/1997, trois réunions régionales ont été organisées pour traiter de l'image que les médias donnent de la femme, du rôle des femmes dans la vie politique et publique, et de la formation professionnelle des femmes. L'accent portait sur la nécessité de s'entendre sur une même conception régionale de l'avenir réservé à la promotion de la femme. Afin de parvenir à un meilleur suivi national des recommandations qui commençaient à se dégager des réunions régionales, on a décidé de tenir une réunion annuelle.

En novembre 1997, les propositions régionales relatives aux projets de coopération pour la période 1997-1999 ont été officiellement acceptées par les trois pays. Les projets découlent du Programme d'action de Beijing et de l'analyse des besoins, exécutée par les trois pays en 1996. Ils portent sur l'amendement des dispositions statutaires relatives à la discrimination, les mesures visant à combattre la violence à l'égard des femmes, la mise au point de programmes spécifiques de formation, la publication des mémoires de femmes politiciennes, et l'élaboration de guides des réseaux de femmes, ainsi que sur la préparation de cours destinés aux employés des bureaux chargés des affaires féminines, aux fonctionnaires et aux journalistes afin de leur faire prendre conscience des questions de sexospécificité. Durant la période 1997-1999, les trois pays ont pris la décision d' étoffer et de mettre en oeuvre les projets prévus. Une lettre d'information régionale trimestrielle est publiée depuis 1997 afin de les tenir informés des progrès réalisés et des résultats obtenus.

2. Activités menées au niveau national

De juin 1997 à juin 1999, les activités du Bureau des affaires féminines se sont concentrées principalement sur la diffusion d'informations. Il a continué à coopérer avec un quotidien local à la publication d'un supplément mensuel consacré à la sensibilisation du public aux questions d'égalité entre les sexes et à l'abolition des stéréotypes relatifs à la subordination des femmes. Le supplément attache une importance particulière aux dispositions statutaires qui favorisent la discrimination à l'égard des femmes. Le Bureau fournit en outre des informations par l'intermédiaire des médias, organise des réunions d'information avec les services sociaux appropriés. En 1997, il a également lancé une campagne de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes, et en 1998 a organisé un séminaire sur la santé des femmes.

En 1997, le Bureau des affaires féminines a eu des entretiens avec les forces de police d'Aruba concernant l'aide immédiate aux femmes victimes de violence dans la famille. Alertés par un certain nombre de cas de telle violence, les policiers ont agi de leur propre initiative pour mettre sur pied un projet pilote destiné à l'accueil des victimes. Le Bureau a également pris contact avec des organisations de proximité et d'autres institutions pour réfléchir à la manière de contribuer à l'amélioration de la condition des femmes dans leurs communautés locales. Il a cependant décidé d'abandonner ce projet en raison du peu d'enthousiasme qu'il avait suscité de la part des organisations voisines, et de la pénurie de personnel dont le bureau se ressentait (un seul coordonnateur.) Enfin, le bureau a préparé la publication d'un guide sur les réseaux de femmes à Aruba. Des questionnaires ont été envoyés aux diverses institutions à la fin de 1999 et le guide doit paraître courant 2000.

Le Conseil national des femmes, qui agit tant sur demande que de sa propre initiative, conseille le Ministre sur les questions de politique générale concernant l'égalité des sexes, a présenté un rapport soulignant que priorité devrait être donnée à l'amélioration de la situation économique des femmes. Du projet de rapport du Conseil il ressort que les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées proviennent essentiellement de la faiblesse de leur position sur le marché du travail.

Le Bureau manque de personnel et des autres ressources nécessaires à l'exécution adéquate de ses projets. Cependant, dans le cadre de la coopération régionale il a entrepris de mettre au point un projet de création d'emplois pour les femmes « Hende Muher den Progresso » (le rôle des femmes dans le développement.) Ce projet vise à encourager, former et appuyer les femmes qui souhaitent créer leur propre entreprise, soit à titre individuel ou en association. Le projet a été financé par l'UNESCO et a été mis en oeuvre entre janvier et mars 2000.

3. Participation à la Conférence régionale de la CEPALC sur les femmes

Du 19 au 21 novembre 1997, la délégation d'Aruba composée du Coordonnateur du Bureau des affaires féminines et du haut fonctionnaire du Ministère des affaires sociales chargé des questions féminines, a participé à la septième conférence régionale sur l'intégration des femmes dans le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Santiago (Chili.) Cette conférence avait pour but d'évaluer le suivi du Programme d'action de Beijing dans les pays intéressés, et de faire des recommandations sur les progrès à réaliser. Elle se concentrait sur deux questions bien précises qui avaient déjà été abordées dans diverses instances internationales et régionales, à savoir : la participation des femmes

aux prises de décisions, et la pauvreté parmi les femmes. Dans son rapport sur la conférence, la délégation d'Aruba non seulement donnait un compte rendu des travaux et des conclusions, mais formulait des recommandations sur l'élaboration d'une politique nationale de promotion de la femme, le renforcement des institutions locales et des mesures à prendre pour améliorer la condition des femmes dans les domaines examinés au cours de la conférence.

Le deuxième rapport au CEDAW fait état du projet d'élaboration d'un nouveau code civil pour les Antilles néerlandaises et Aruba, et dresse la liste des dispositions discriminatoires qui devront faire l'objet d'un amendement dans le nouveau code. Il s'attache en particulier au Livre premier (droit de la famille et des personnes.) Le Parlement est actuellement saisi de ce projet de code. D'importants amendements ont été apportés récemment concernant la législation relative à l'ascendance. Un changement marquant est l'élimination de termes discriminatoires tels qu'enfant « légitime » et « illégitime » qui sont remplacés par « l'existence d'une relation dans le droit de la famille entre enfant et parent. » De même l'attente obligatoire d'un an qui était imposée aux femmes entre la dissolution de leur mariage et un éventuel remariage a été abolie. Enfin, le remariage d'une mère ne constitue plus un motif de déni de paternité.

Résultats et obstacles au progrès

Ces activités aux niveaux régional et national ont contribué à sensibiliser davantage le public aux inégalités entre hommes et femmes à Aruba, et ont encouragé une étroite coopération entre les organismes gouvernementaux et les ONG. En dépit de ces résultats encourageants, le Bureau des affaires féminines n'a pas réussi à faire adopter une politique nationale sur l'égalité des sexes ni à mettre en œuvre des programmes et projets dans ce domaine. Les activités se sont déroulées à une petite échelle et généralement au cas par cas. Cela tient surtout au fait que le Bureau manque de personnel et de fonds. Par ailleurs, le Bureau ne peut asseoir fermement son pouvoir au sein de l'appareil gouvernemental, et il n'existe pas d'organe interministériel qui faciliterait le processus de coordination. Les activités du Bureau sont en outre limitées par l'absence de données relatives à la sexospécificité, l'absence d'indicateurs pour suivre l'évolution de la situation, et des compétences nécessaires à l'évaluation des propositions de politique générale, ainsi que des programmes et projets, du point de vue de la discrimination fondée sur le sexe.

En 1998, dans le cadre des événements liés au 50e anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à la suite de ses rapports présentés entre 1991 et 1998, au titre des diverses conventions relatives aux droits de l'homme, le Comité interministériel des droits de l'homme d'Aruba a saisi le Gouvernement d'un document faisant le point de la situation dans ce domaine et contenant des conclusions et recommandations. S'agissant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Comité a instamment prié le Gouvernement de prendre un certain nombre de mesures, notamment l'adoption rapide d'une politique nationale sur l'égalité entre les sexes, la dotation du Bureau des affaires féminines en personnel et ressources nécessaires, et la constitution d'un organe interministériel qui relèverait du Bureau.

Article 5 Stéréotypes

Éducation au rôle de parents

On prévoit maintenant dans l'enseignement secondaire de consacrer quelques heures de cours à la famille, à la maternité et au rôle de parents. Ces matières ne sont cependant pas enseignées comme matières distinctes.

La première année d'école normale comprend un cours intégré d'études socio-culturelles et d'histoire afin de donner aux étudiants une idée de la situation économique, démographique, politique, administrative, sociale et culturelle d'Aruba. L'intention est de fournir aux étudiants les possibilités de comprendre à la fois le processus de transformation culturelle dans les sociétés qui deviennent multiculturelles, et le processus social qui contribue à forger l'identité individuelle, ainsi que la formation des préjugés et stéréotypes sociaux.

Les programmes d'écoles professionnelles du premier et second degré offrent des sujets d'étude tels que « le développement personnel et social » et « l'éducation humanitaire », mais s'attardent peu sur la question des stéréotypes et de la discrimination fondée sur le sexe. Étant donné qu'elles visent essentiellement à préparer les élèves au monde du travail, ces écoles s'occupent peu de la préparation à la vie familiale.

Les questions de discrimination fondée sur le sexe, et les stéréotypes sexuels dans l'éducation des enfants sont, par contre, abordés en détail dans les cours de formation rapide à la puériculture (cours professionnels du premier degré destinés au personnel des garderies d'enfants, mis au point entre 1996 et 1999 par le Ministère des affaires sociales, en collaboration avec la Fondation *FPNM* pour l'enfance, et le Ministère de l'éducation.) Ces questions doivent également être inscrites aux programmes des futurs cours de formation dans ce domaine.

Les études sociales sont incorporées comme matière distincte dans les écoles secondaires et portent sur des questions telles que la libération des femmes, les préjugés et la discrimination. Cependant, les enseignants hésitent à parler de ces questions en classe parce que le climat culturel actuel du pays ne s'y prête pas, et ils craignent la réprobation des parents ou des tuteurs. Bien que la Constitution d'Aruba interdise la discrimination fondée sur le sexe, la traditionnelle inégalité entre les sexes crée encore des disparités dans la manière dont les hommes et les femmes sont traités dans la société. Étant donné qu'elle repose sur un concept culturel, la traditionnelle subordination des femmes dans la famille et dans la communauté en général n'est pas toujours considérée comme une anomalie. La même mentalité exerce une influence sur les programmes scolaires consacrés à cet aspect : dans de nombreuses écoles, certaines questions telles que la sexualité et les grossesses d'adolescentes sont des sujets tabous.

L'appui aux compétences parentales et l'éducation publique

La Fondation *FPNM* pour l'enfance dispense une éducation sexuelle et des cours ordinaires sur les aptitudes au rôle de parents d'enfants d'âges différents. Elle diffuse également, généralement par l'intermédiaire des médias, des informations

sur les questions relatives au rôle de parents. Les différents thèmes abordés portent sur les modèles et les stéréotypes sexuels et sur la manière dont ils influencent le rôle de parents. Les parents sont vivement encouragés à aider leurs enfants à mettre en valeur leur propre identité, à traiter les filles et les garçons sur un pied d'égalité et à éviter de se conformer aux modèles et stéréotypes traditionnels. En raison des habitudes sociales et culturelles qui ont cours, la réaction des parents n'est pas toujours positive, notamment lorsqu'il s'agit de l'éducation des garçons. On s'attend à ce que les garçons soient forts et endurants et les pères redoutent de voir leurs fils adopter des tendances homosexuelles. Cette situation est aggravée par le fait que ces cours sont fréquentés par de nombreux parents d'Amérique latine où les modèles et rôles traditionnels sont encore plus puissants. L'expérience montre qu'ils ont encore plus de difficultés à saisir l'importance de ces cours.

Les campagnes d'information menées par d'autres organisations (y compris le Ministère des affaires sociales, le Bureau des affaires féminines, la Fondation « respectez-moi » et la Fondation pour les femmes en difficulté) font aussi référence à la socialisation des hommes et des femmes et à la manière dont les parents peuvent briser les stéréotypes.

Recommandation générale No 12

En janvier 1998, les forces de police d'Aruba ont mis en œuvre un projet concernant « la position de la police devant la violence à l'égard des femmes. » Dans le cadre de ce projet, deux membres de la force se sont rendus au Suriname en octobre de la même année pour participer à un cours de deux semaines « formation des formateurs » sur la violence dans la famille. Le cours était commandité par la Fondation pour les femmes en difficulté et par d'autres organisations et couvrait les thèmes suivants :

- Prise en considération de la violence dans la famille (définition et formes de violence);
- Causes de la violence dans la famille;
- Manière de traiter la violence dans la famille (initiative personnelle et formation de personnel qualifié)

L'un des objectifs du cours était de former le personnel de divers organismes des secteurs public et privé (tel que la police, les organismes d'assistance sociale et les organisations féminines) afin qu'ils puissent transmettre leur nouveau savoir et compétences à leurs collègues. L'autre objectif était de commencer à mettre en place un réseau d'organismes spécialisés dans ces domaines. Les délégués de la force de police d'Aruba ont décidé de préparer un module de formation des policiers sur la manière de traiter les victimes de la violence dans la famille. Il existe également des plans visant à sensibiliser davantage le public au moyen de conférences et de cours de formation sur la question. La police sera étroitement associée à ces plans.

Afin de mieux assister les victimes de délits ainsi que les accidentés de la route, la force de police d'Aruba et le Parquet ont institué, fin 1999, un comité chargé d'étudier la création d'un centre de soutien aux victimes. Le comité se compose de représentants de la police, du système judiciaire, du service de probation et de suivi, du service de suivi familial, du Ministère des affaires sociales et de la justice. Le centre sera un service séparé fonctionnant au sein de Ministère des affaires so-

ciales et son aide sera axée sur les besoins de la victime. Sa tâche principale sera d'apporter aux victimes le meilleur appui moral et pratique possible. Le personnel sera disponible 24 heures sur 24 et travaillera en étroite collaboration avec d'autres services compétents.

L'article 206 du nouveau Code de procédure pénale, introduit le 1er octobre 1997 enjoint la police d'enquêter sur tout délit qui lui sera signalé et d'aider les victimes à obtenir toute l'assistance ou le soutien qu'elles pourraient demander.

S'agissant de l'aide fournie par la Fondation pour les femmes en difficulté aux victimes de la violence à l'égard des femmes, on peut citer les chiffres ci-après qui complètent les informations fournies dans le précédent rapport.

Nombre de cas classés par type de violence en 1998

	<i>Femmes d'Aruba</i>	<i>Autres nationalités</i>	<i>Total</i>
Voies de fait graves	10	26	36
Voies de fait mineures	21	14	35
Menaces	16	8	24
Total	47	48	95

Source : FHMD

Ce tableau montre un total de 95 cas de violence ou de menaces de violence contre des femmes, signalés en 1998. Un total de 153 personnes se sont présentées au bureau dans le courant de l'année considérée. Vingt d'entre elles demandaient un refuge temporaire, et 14 d'entre elles en avaient besoin immédiatement. Pour 105 cas on a pu recueillir des informations. En 1997 la Fondation a signalé 109 cas de menaces ou de violence contre des femmes. L'expérience montre qu'au moins 80 % des femmes temporairement hébergées finissent par retourner auprès de leur partenaire parce qu'elles en dépendent financièrement. Elles se trouvent donc fréquemment prises dans un cycle de violence. L'aide à ces victimes doit donc se concentrer sur le partenaire aussi bien que sur la femme elle-même.

En avril 1998, la Fondation pour les femmes en difficulté a signé un contrat avec l'administration du logement social (FCCA) pour louer des locaux qui serviraient à héberger les femmes et les enfants qui s'enfuient de leur domicile pour échapper à la violence dans la famille. L'équipement de ces locaux a été entièrement financé par des dons privés, mais en 1998 la Fondation a reçu des subventions de l'État. Elle envisage de construire un refuge plus grand dans le second semestre de l'année 2000.

En mai 1997 une campagne a été lancée sur le thème « les adolescents ont rendez-vous avec la violence » dont le but était de proposer aux jeunes une réflexion sur la violence et une approche positive aux relations sexuelles. La Fondation pour les femmes en difficulté, le Ministère des affaires sociales, la Force de police d'Aruba, le service de probation et de suivi, ainsi que le Comité chargé des soins aux enfants et de leur protection, ont tous appuyé le projet. Divers programmes pilotes ont été exécutés dans des écoles secondaires d'Aruba avec l'aide de bénévoles

spécialement formés à cet effet, l'objectif final étant d'inscrire ces cours de manière permanente aux programmes scolaires.

En août 1999, un programme à l'américaine, intitulé « Programme concernant les protagonistes de la violence dans la famille » a été suivi par 12 travailleurs sociaux de la Fondation pour les femmes en difficulté et par des représentants de divers organes gouvernementaux (notamment le service carcéral, le Ministère des affaires sociales, le service de probation et de suivi, le Comité chargé des soins aux enfants et de leur protection ainsi que la Force de police d'Aruba.) Ce type de programme est conçu pour aider les auteurs de délits à comprendre les conséquences destructives de leurs actes de violence et ainsi à changer leur comportement. Il leur enseigne par la même occasion les méthodes à suivre pour parvenir à ce résultat. En 1999, s'inspirant de ce dernier élément du programme, la Fondation pour les femmes en difficulté, en coopération avec le service de probation et le Comité chargé des soins aux enfants et de leur protection, a lancé un projet destiné aux délinquants leur offrant la possibilité de suivre des cours pour les aider à prendre davantage conscience de leurs actes, en échange d'un abandon des poursuites judiciaires ou d'une réduction de peine. Ce cours en est encore au stade expérimental et est donné par le personnel des deux entités susmentionnées et d'autres bénévoles qui ont participé au programme conçu pour les protagonistes de la violence dans la famille. Le cours est donné une fois par semaine durant 16 semaines, et a été jusqu'à présent suivi par huit délinquants. Trois d'entre eux ont suivi le cours jusqu'au bout, deux ont abandonné et trois continuent.

Enfin, la Fondation a invité des conférenciers qui sont venus parler devant différentes instances et dans plusieurs écoles d'Aruba; elle a en outre diffusé des informations par la presse, la radio et la télévision. En mars 2000, un programme de télévision a été diffusé sur le thème « m'aime-t-il? », et en avril 2000 un document vidéo sur le thème « Les adolescents ont rendez-vous avec la violence » sera transmis à la télévision dans le cadre d'un projet scolaire. La projection sera suivie d'un débat sur son contenu. Par ces entretiens et programmes on cherche à sensibiliser davantage le public au problème de la violence envers les femmes.

Article 6

Traite des femmes et prostitution

Au troisième paragraphe du deuxième rapport au CEDAW il conviendrait d'ajouter : « La pratique légale de la prostitution par des étrangères à Aruba n'est autorisée que sur délivrance d'un permis de résidence et d'un permis de travail. » Les intéressées n'ont le droit de travailler que dans des locaux autorisés et sont soumises par les pouvoirs publics à un rigoureux contrôle médical.

Le permis de travail indique l'identité de la femme, son lieu de travail, le nom de l'employeur/garant (qui a la responsabilité de lui assurer un logement décent), la durée du permis de travail, et que l'intéressée est salariée. L'employeur doit être titulaire d'un permis l'autorisant à employer de une à quatre prostituées durant les heures de nuit. Sur leur permis de travail les intéressées sont désignées comme « serveuse de bar » ou « hôtesse » parce que leur occupation les amène dans des lieux proches des bars et clubs ayant licence pour pratiquer la prostitution de nuit. Ceci ne signifie cependant pas que toutes les serveuses de bar s'adonnent à la prostitution.

On ne possède pas de chiffres en ce qui concerne les prostituées des rues. Elles échappent au contrôle médical prescrit par les pouvoirs publics car cette forme de prostitution est interdite au nom de la santé publique. On ne possède pas non plus de chiffres sur le nombre de femmes d'Aruba qui pratiquent la prostitution. Étant donné le petit nombre d'habitants et que le sujet est fortement tabou, la prostitution n'est certainement pas ouvertement pratiquée par les femmes autochtones.

Il n'existe pas non plus de preuves de prostitution des enfants ou de traite des femmes ou encore de prostitution forcée.

Article 7

Vie publique et politique

Nombre de femmes qui ont occupé des postes de responsabilité en 2000 :

Gouverneur	0
Ministre	2
Député	5
Membre du Conseil économique et social	2 (dont un membre adjoint)
Membre du Conseil consultatif	2 (la Secrétaire et son adjointe)
Procureur général	2 (plus une stagiaire)
Juge	2

Le Ministre des affaires économiques, du tourisme, des affaires sociales et de la culture, ainsi que le Ministre de l'éducation et de l'emploi sont actuellement des femmes.

Tableau 1
Participation des femmes à la vie politique

<i>Année</i>	<i>Nombre de candidates sur les listes</i>	<i>Voix obtenues</i>	<i>Nombre total de candidates</i>	<i>Nombre total de suffrages</i>	<i>Moyenne</i>
1983	13	1005 (2,8 %)		35 898	77
1985	19	1431 (3,9 %)		36 642	75
1989	20	1793 (5,0 %)	168	36 032	90
1993	32	3681 (9,2 %)	184	39 867	115
1994	16	3299 (8,3 %)	116	39 566	206
1997	22	4978 (11,1 %)	162	44 741	226

Lors des élections parlementaires les plus récentes, tenues en 1997, 12 des 22 femmes inscrites sur les listes des partis se trouvaient parmi les 10 candidates en tête de leurs listes, tandis que les 10 autres étaient moins bien placées.

Le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs dans les principaux partis politiques s'établit comme suit :

AVP : 3 (sur 9 postes)

MEP : 2 (sur 7 postes)

OLA : 1 (sur 3 postes)

L'affiliation des femmes à un syndicat ne présente pas de difficultés, cependant six des 12 syndicats ne comptent aucune femme aux postes de direction.

Le 14 mars 1999, le parti politique MEP a organisé un séminaire pour marquer à la fois la Journée internationale des femmes et le cinquantième anniversaire du suffrage des femmes à Aruba. Portant sur le thème de la famille, clé de voûte de la société (« Famia e Fundeshi di e Comunidad ») ce séminaire visait à sensibiliser da-

vantage le grand public (et les femmes en particulier) à l'importance du rôle joué par les femmes tant au sein de la famille que dans la vie politique. Le centre d'intérêt du séminaire portait sur l'importance de la famille pour la stabilité sociale.

Article 10

Éducation

Égalité des chances dans le domaine de l'éducation

À l'information donnée dans le précédent rapport on peut ajouter que garçons et filles ont des chances égales dans le système d'éducation d'Aruba. Les conditions d'admission sont les mêmes pour les garçons que pour les filles, et la législation stipule clairement que les conditions d'admission dans une école donnée sont du ressort de l'autorité compétente. Dans l'exercice de ce pouvoir, l'autorité compétente doit toutefois se conformer aux règlements officiels et à ce que le public juge approprié. Rien ne l'empêche d'imposer certaines conditions d'admission mais les dispositions administratives demandent qu'au cas où l'admission serait refusée, les parents ou l'intéressé(e) (s'il ne s'agit plus d'un mineur) soient toujours informés des raisons du refus.

L'admission dans les écoles publiques est ouverte à tous les enfants des deux sexes, sans préjudice de religion ou de conviction. Au titre de l'article 1.1 de la Constitution d'Aruba, les écoles publiques ne peuvent à l'égard des élèves faire de discrimination fondée sur la religion, les convictions, les opinions politiques, la race, le sexe ou sur toute autre raison. Cependant, les écoles privées (à savoir les écoles tenues par une personne physique ou une personne morale constituée en vertu du droit privé) ont le droit de tenir compte des croyances religieuses et autres des enfants qui veulent s'y inscrire (ou de leurs parents.)

Participation des deux sexes à l'éducation

Le niveau de participation des deux sexes à l'école maternelle et primaire est pratiquement identique. Le cycle secondaire général offre une grande liberté dans le choix des combinaisons de matières. Dans la pratique ce système conduit souvent les jeunes à faire le mauvais choix, soit parce qu'ils sont mal conseillés à l'école, soit en raison des pressions exercées par les parents soit à cause de leurs propres idées préconçues sur la difficulté relative des sujets ou parce qu'ils ont des préjugés sur ce qui est approprié pour les garçons et pour les filles. Les garçons ont tendance à choisir les sciences exactes où ils réussissent mieux, tandis que les filles se tournent plutôt vers les langues et obtiennent de bons résultats dans ce domaine. Tout ce système de panachage prédéterminé a eu pour résultat de limiter les programmes des études secondaires générales et a mis fortement l'accent sur l'acquisition cognitive des connaissances.

S'agissant de l'enseignement professionnel, les femmes choisissent plutôt l'administration, les professions soignantes et la restauration, alors que les hommes préfèrent les cours techniques. L'école normale est extrêmement populaire parmi les étudiantes où pas moins de 151 étudiants sur 180 sont des filles!

À l'Université d'Aruba, la parité entre les sexes se vérifie à la Faculté de droit, mais les femmes sont nettement plus nombreuses à la Faculté de finances et d'économie, qui compte presque deux fois plus de filles que de garçons.

Les cours du soir sont fréquentés par de nombreux étudiants des deux sexes. Il existe toutefois une nette différence dans le choix des cours, les femmes ayant ten-

dance à se diriger vers les cours du secondaire classique tandis que les hommes sont largement sur-représentés dans les matières techniques. Les cours du soir à Aruba sont surtout conçus pour donner une deuxième chance.

Restructuration du système d'éducation d'Aruba

L'actuel gouvernement d'Aruba accorde un rang de priorité élevé au système d'éducation. Le projet Priepeb a été lancé en 1995 pour organiser et coordonner la réforme de l'école maternelle, du primaire et de l'éducation couvrant les besoins spéciaux. Dans le cadre de ce projet une stratégie a été mise au point pour la période allant de 1999 à 2008. L'un des domaines de réforme porte sur la relation entre la maison, l'école et la société. Cette mesure tend à faire comprendre que l'éducation est la responsabilité de la société tout entière et pas seulement celle de l'école. On part du principe que l'école ne peut fonctionner indépendamment de la famille et de la société en général. C'est pourquoi on souhaite associer l'école et la famille. Il est important que les enseignants connaissent la vie de famille de chaque élève, qu'ils sachent si les enfants jouissent des conditions voulues pour faire leurs devoirs à la maison, et qu'ils connaissent les antécédents culturels et linguistiques de leurs élèves. Ce contact école-foyer permet de personnaliser l'enseignement. Réciproquement il importe aux parents de connaître l'opinion que les enseignants ont de leurs enfants et de savoir qu'ils peuvent demander conseil à l'école. Au fil des ans on s'est rendu compte à quel point l'enseignement est une réalité socioculturelle. L'un des problèmes reconnus à Aruba en ce qui concerne l'enseignement est le nombre relativement élevé des foyers désunis et les conséquences que cette situation peut avoir sur l'éducation des enfants. Les grossesses durant l'adolescence compromettent souvent l'avenir scolaire des jeunes mères, car elles sont obligées de quitter l'école de bonne heure.

Le plan stratégique Priepeb prévoit les mesures décrites ci-après pour renforcer la relation entre la maison, l'école et la société :

- Sensibiliser le public à la relation entre la maison, l'école et la société;
- Encourager les écoles à établir un plan de travail à ce sujet;
- Orienter l'éducation vers la maison, la communauté et la société;
- Assurer le soutien des parents en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation de leurs enfants.

Toutes ces formes d'action devraient aider les écoles à accroître leurs compétences et à mieux assurer le succès de leurs élèves.

D'autres domaines du système d'éducation sont également en voie de restructuration, il s'agit notamment de l'enseignement pré-universitaire (VWO) et de l'enseignement secondaire général (AVO.) Le document directif élaboré en 1998 par le groupe directeur sur la restructuration de l'enseignement secondaire général (AVO) donne un aperçu des transformations envisagées dans ces deux domaines. Le groupe directeur a le sentiment que le système scolaire s'est isolé de la vie culturelle et sociale du pays. Ce fait se vérifie par le peu d'intérêt et de participation des parents. Les écoliers, pour leur part, ressentent la contradiction qui existe entre la culture traditionnelle enseignée à l'école et la culture contemporaine que partagent les jeunes d'Aruba. La restructuration de ces domaines d'enseignement vise à rap-

procher les écoliers de leur entourage et de leur communauté, et d'aider les parents et les enfants à s'identifier avec cette réalité.

Pour les rendre plus attrayants, les nouveaux programmes de VWO et AVO ne seront plus fondés sur l'acquisition des connaissances pour elles-mêmes mais plutôt sur les connaissances considérées comme un moyen plutôt qu'une fin. L'ancien idéal d'étudier pour l'amour de l'étude sera remplacé par un désir d'étudier pour des raisons pratiques. On ne se bornera plus seulement à faire connaître des faits et leur interprétation, mais on s'attachera à enseigner des méthodes d'étude, des compétences facilitant la vie en société, des techniques de communication, etc. Les matières traditionnelles seront remplacées par des modules plus complets. Actuellement les élèves doivent décider, dès l'âge de 12 ans entre cinq types différents d'enseignement secondaire; avec le nouveau système ils pourront retarder ce choix jusqu'à ce qu'ils aient acquis une plus grande maturité. La phase fondamentale intégrée de deux ans concernant le VWO et le AVO accordera une place prépondérante au développement de la personnalité et à la socialisation, et les programmes seront conçus pour préparer les enfants à leur vie d'adultes. Le rôle croissant de la technologie, l'évolution des rôles d'influence dans la société et la nécessité d'avoir un enseignement qui attache une plus grande importance aux valeurs a entraîné l'introduction de nouvelles matières : technologie, développement des aptitudes à la vie courante, et éducation « humanitaire. » Durant cette phase initiale, les élèves recevront une éducation générale très éclectique portant sur au moins 23 matières, regroupées en un certain nombre de modules. L'avantage de ce système tient à ce que les élèves pourront acquérir une vaste culture générale avant de se spécialiser ou de s'orienter vers une carrière ou de se trouver obligés de se spécialiser dans un domaine particulier. Les années restantes du VWO et du AVO permettront aux élèves de se spécialiser en vue d'études postsecondaires ou d'entreprendre des études supérieures, mais leur offriront également une bonne culture générale.

Liberté de choix concernant les carrières et la poursuite des études

Bien que ce ne soit pas un droit constitutionnel, il existe à Aruba une entière liberté quant au choix des carrières et à la décision de poursuivre des études postsecondaires ou supérieures. Cela signifie que chaque citoyen (homme ou femme) peut choisir et entreprendre tout type d'études libre de toutes contraintes ou pressions extérieures. Dans l'enseignement secondaire les élèves reçoivent des conseils de la part de personnes qualifiées du centre d'orientation sur les carrières, du Ministère de l'éducation, dans le cadre d'un programme intitulé « Mi futuro » (mon avenir), où ils peuvent obtenir des réponses à toutes leurs questions concernant l'enseignement postsecondaire et les choix de carrières. Les filles ont accès à la même information que les garçons; elles sont renseignées exactement de la même manière sur les possibilités les plus récentes ouvertes dans l'enseignement postsecondaire ou supérieur et sont libres de faire leur choix dans les mêmes catégories de cours. Pour ceux qui souhaitent suivre des cours professionnels avancés ou entrer à l'université en Hollande, « Mi Futuro » leur offre des cours d'initiation succincts pour les familiariser avec les difficultés qu'ils rencontreront du point de vue financier et émotionnel lorsqu'ils devront se débrouiller seuls dans un pays étranger avec une culture étrangère.

La liberté de choisir sa carrière et ses études ne signifie pas qu'il n'y ait pas de conditions à remplir : les établissements d'enseignement sont libres d'exiger les conditions qu'ils veulent en ce qui concerne le niveau d'études des candidats. Cela

ne signifie pas non plus que les écoles privées doivent accepter tout le monde, même lorsqu'elles sont pleines. Étant donné que quiconque remplissant les conditions requises peut faire une demande, les établissements peuvent se trouver saturés de demandes et doivent être libres d'utiliser au besoin des moyens de sélection.

Système de prêts aux étudiants

Aruba dispose d'un système de prêts aux étudiants dont peuvent bénéficier les hommes comme les femmes. Sous réserve de remplir les conditions requises, les étudiants peuvent obtenir des prêts pour pouvoir suivre les cours de leur choix. La situation n'a pas changé depuis le dernier rapport en ce qui concerne le choix des cours par les étudiants et les étudiantes.

Enseignement obligatoire

Actuellement, l'enseignement n'est pas obligatoire à Aruba. Une nette tendance se manifeste néanmoins en faveur de l'enseignement obligatoire. Le projet de loi sur la question tient compte de l'actuelle structure du système éducatif et propose que l'enseignement devienne obligatoire de 4 à 16 ans environ. La fin des études obligatoires est déterminée par deux critères : il faut soit que l'élève obtienne un diplôme de fin d'études secondaires où, à défaut, qu'il ait au moins fréquenté l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint sa seizième année. Il s'agit d'éviter que les élèves quittent l'école sans qualification. Par ailleurs, ceux qui ont peu de chances de réussir dans leurs études ne peuvent être forcés de continuer indéfiniment. Il n'est donc pas exigé dans ce cas que l'élève obtienne un diplôme de fin d'études.

Appendices

Tableaux et figures :

1. Bourses d'études par discipline, mars 1999
2. Bourses d'études par sexe, mars 1999
3. Fréquentation scolaire des filles âgées de 4 à 21 ans, par âge et type d'enseignement
4. Fréquentation scolaire des garçons âgés de 4 à 21 ans, par âge et type d'enseignement
5. Supprimé
6. Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général préparatoire à l'université (VWO) par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998
7. Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire technique du premier cycle, par âge et par sexe, au 1er septembre 1998
8. Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général du deuxième cycle (HAVO) (classes expérimentales), par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998

9. Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général du deuxième cycle (HAVO), par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998
10. Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général du premier cycle (MAVO), par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998
11. Nombre d'élèves dans l'enseignement professionnel du premier cycle (EPB), par classe, (année d'études), âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 12.1 Nombre d'étudiants dans la section santé de l'enseignement professionnel intermédiaire (EPI) par département, année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 12.2 Nombre d'étudiants dans la section hôtellerie d'EPI, par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 12.3 Nombre d'étudiants dans la section commerciale d'EPI par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 12.4 Nombre d'étudiants dans la section technique d'EPI, par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 13.1 Nombre d'étudiants à l'école normale (IPA) par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 13.2 Nombre d'étudiants par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 14.1 Nombre d'étudiants à la faculté de droit de l'université d'Aruba, par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 14.2 Nombre d'étudiants à la faculté de droit de l'Université d'Aruba par âge et par sexe, au 1er septembre 1998
15. Nombre d'étudiants à la faculté de finances et d'économie de l'Université d'Aruba, par âge et sexe, au 1er septembre 1998
- 16.1 Répartition des cours du soir pendant l'année scolaire 1998/1999
- 16.2 Nombre d'étudiants par année scolaire et sexe au 1er septembre 1998
- 16.3. Nombre d'étudiants en cours du soir – HAVO par âge et année scolaire, au 1er septembre 1998
- 16.4 Nombre d'étudiants en cours du soir – MAVO par âge et année scolaire, au 1er septembre 1998
- 16.5 Nombre d'étudiants dans l'enseignement technique du soir par année scolaire et par sexe, au 1er septembre 1998
17. MAVO : sujets d'examen par sexe, 1997
18. HAVO : sujets d'examen d'examen, par sexe, 1997
19. VWO : sujets d'examen, par sexe, 1997

Article 11

Emploi

Participation des femmes à la vie active

Ce chapitre met à jour les informations contenues dans le précédent rapport. Les chiffres recueillis par le Bureau central de statistique dans son enquête de 1997 sur la population active, montre une augmentation de 10 % sur les chiffres précédents datant de 1994. L'augmentation enregistrée dans la participation des femmes appartenant au groupe d'âge 25-45 ans, qui atteint maintenant 54,3 % doit être attribuée essentiellement à la rapide expansion et à la disponibilité des places dans les garderies d'enfants, ce qui facilite l'intégration des femmes dans la vie active. Par contre, le taux d'emploi des hommes en 1997 était légèrement inférieur au taux de 1994. La variation la plus radicale se situait dans les groupes d'âge 20-24 et 25-29 ans, ce qui indique une recrudescence d'intérêt pour la continuation des études et une plus grande facilité d'accès dans ce domaine.

Diagramme A.2. Taux de participation par âge et sexe

Représentation des femmes dans divers secteurs

La population active a augmenté de 12 281 personnes durant les six années qui se sont écoulées entre le dernier recensement et l'enquête de 1997 sur la population active. L'augmentation la plus conséquente s'est produite dans les secteurs de l'immobilier, de la location et des activités commerciales, ainsi que dans d'autres secteurs de services communautaires, sociaux et personnels. Bien que le secteur hôtelier/restauration soit le plus important de l'économie d'Aruba et que ses effectifs se soient accrus de plus de 500 employés au cours de la période considérée, sa part dans l'emploi total a diminué, passant de 17,56 % à 16,9 %.

De 1994 à 1997 il n'y a eu que des changements mineurs dans la répartition des employés des divers groupes professionnels. Les secteurs les plus importants (employés de bureau et de services ainsi que les employés de commerce de gros et de détail) continuent de croître, et totalisent un effectif de 17 402 sur un total de 41 501 personnes employées. D'autres secteurs, tels que l'artisanat et métiers apparentés ainsi que les services de réparation ont accusé une nette diminution, y compris une réduction de 12 % de la participation totale des femmes. Il n'empêche que l'augmentation générale de la population active est due principalement à l'accroissement du nombre de femmes qui travaillent. Leur part dans la population active est passée de 41,4 % en 1994 à 43,4 % en 1997.

Diagramme B.1.b. Population active classée par principaux groupes professionnels (CITP), par sexe et nationalité (1994 et 1997)

Branches d'activité professionnelle

La population active d'Aruba compte 70,9 % de ressortissants d'Aruba et 29,1 % d'étrangers. Plus de 50 % des femmes étrangères travaillent soit dans l'hôtellerie et la restauration (29,5 %) ou comme gens de maison (21,8 %). Leurs homologues masculins sont en majorité employés dans le bâtiment (18,6 %), le

commerce de détail et de gros et les services de réparation (17,5 %), ainsi que l'hôtellerie et la restauration (20,3 %.) Les travailleurs locaux sont plus ou moins également répartis entre les divers secteurs. Les femmes sont sur-représentées dans les secteurs « gens de maison », « santé et aide sociale » et intermédiation financière, tandis que le secteur manufacturier, le secteur de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, de même que le secteur du bâtiment sont essentiellement dominés par les hommes.

Tableau B.2.b. population active par branches d'industrie (CITI), par sexe et statut de citoyens d'Aruba ou d'étrangers (1997)

Répartition des revenus

Le tableau E.1. montre la répartition des salaires bruts entre les hommes et les femmes. Bien que les salaires aient augmenté entre 1994 et 1997, l'écart discriminatoire entre les sexes subsiste. En 1997, le revenu moyen pour les hommes était de 33 % supérieur à celui des femmes (qui a baissé par rapport à 1994 où il était de 36 %.)

En 1994, la différence entre les revenus moyens des deux sexes était de 350 AWG pour les ressortissants d'Aruba et de 576 pour les étrangers. Dès avant 1997, l'écart s'était resserré et s'établissait à 300 AWG pour les nationaux d'Aruba mais était passé à 600 AWG pour les étrangers. L'écart s'accroissait encore dans les 10 % de la population dont les revenus sont les plus faibles, et les 10 % dont les revenus sont les plus élevés. Dans la catégorie des 10 % ayant les revenus les plus faibles les hommes gagnaient près du double des femmes, tant en 1994 qu'en 1997. Dans la catégorie des 10 % ayant les revenus les plus élevés l'écart était plus étroit, mais cependant encore très important : les femmes ressortissantes d'Aruba gagnaient 960 AWG de moins que les hommes en 1997. L'écart entre les salaires nets des hommes et des femmes de cette catégorie se creusait encore entre nationaux d'Aruba et étrangers. Parmi les étrangers la différence atteignait 2006 AWG.

Tableau E.2. : Répartition des salaires bruts actuels par sexe et en fonction du statut de citoyen d'Aruba ou d'étranger des salariés (1997.)

Horaires de travail

L'enquête de 1997 sur la population active a montré que la durée moyenne de la semaine de travail à Aruba, était généralement de 41,27 heures. C'est un nombre d'heures très élevé compte tenu du fait que ce chiffre comprend le travail à mi-temps comme le travail à plein temps. La semaine de travail était en moyenne de 42,15 heures pour les hommes et de 40,30 heures pour les femmes.

Chômage

En 1997, le taux de chômage à Aruba était de 7,4 % contre 6,4 % indiqué dans l'enquête de 1994 sur la population active. Pour les femmes, le taux général de chômage était de 8 % en 1994 et de 8,3 % en 1997. Ces taux sont supérieurs à ceux des hommes qui se chiffraient à 5,7 % et 6,7 % respectivement. En 1994 également,

66,3 % des chômeurs étaient des ressortissants d'Aruba contre 33,7 % d'étrangers. Parmi les étrangers, 68 % des chômeurs pour les deux années étaient des femmes.

Tableau C.7.b. Taux de chômage par sexe parmi les nationaux d'Aruba et les étrangers (1997.)

Gens de maison

Aruba compte un grand nombre de travailleurs étrangers. Dans ce groupe, 21,8 % des femmes travaillent comme domestiques. Il convient de signaler qu'elles sont exclues de la protection de la loi contre les licenciements abusifs et qu'elles n'ont pas droit aux indemnités de chômage. En outre, les domestiques étrangères sont tenues de travailler dans le même secteur durant au moins cinq ans avant de pouvoir changer pour une autre catégorie d'emploi. À cet égard, voir l'article 5 d) i) du treizième rapport périodique d'Aruba au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et l'article 12 du quatrième rapport d'Aruba présenté au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Formation professionnelle

Les divers types de formation liée à l'emploi offerts au titre du programme « Formation-emploi » (EPE) accusent la même division traditionnelle que le système d'enseignement. En d'autres termes, les femmes se dirigent plutôt vers les langues, l'informatique et les emplois de bureau. Il est frappant cependant de constater que deux fois plus de femmes que d'hommes fréquentent les cours de formation-emploi. Il n'est pas nécessaire de faire état d'un niveau scolaire donné pour suivre ces cours.

Voir tableau pour le détail de la répartition des étudiants par sexe et cours suivis sur la période allant de janvier à septembre 1998

Soins aux enfants

L'accroissement, au cours des dix dernières années, du nombre des femmes dans la vie active qui ont en même temps charge de famille s'est accompagné d'une multiplication des garderies d'enfants. On en compte environ 140 actuellement, généralement dirigées par des personnes privées sur une base commerciale. Les politiques gouvernementales visent à attirer les femmes dans la population active en encourageant l'organisation de soins de bonne qualité aux enfants. À cette fin, un projet financé par le Gouvernement, intitulé « Trai Merdia » (Après-midi) a été lancé en 1996 afin de promouvoir dans le pays tout entier l'installation de garderies d'enfants après les heures d'école. Au titre de ce projet, d'importants progrès ont été réalisés en vue d'amender l'ordonnance nationale relative aux garderies d'enfants et d'élaborer des normes de qualité à cet égard. La mise au point de ces changements devrait être terminée au cours des six premiers mois de cette année et un nouveau programme de formation générale pour le personnel des garderies d'enfants devrait être établi d'ici la fin de l'année.

Congés de maternité

Depuis le dernier rapport, un certain nombre de députés ont présenté des projets d'amendements à l'ordonnance nationale relative à l'assurance médicale pour les enfants, et au code civil dans le but de prolonger la période de congé de maternité qui de 8 semaines devrait passer à 12 semaines, et pour que le montant des prestations maladie soit le même pour les femmes que pour les hommes, indépendamment de leur situation matrimoniale.

Article 12

Santé

Les informations fournies ci-après viennent compléter celles du précédent rapport :

Les soins de santé en général

On compte actuellement 54 spécialistes et 32 généralistes qui pratiquent la médecine sur l'île. Sept des spécialistes et huit des généralistes sont des femmes. Ces chiffres correspondent à 0,93 médecins (spécialistes et généralistes) pour 1 000 habitants (chiffres de 1998.)

Le Gouvernement a adopté une loi sur l'assurance médicale générale et s'occupe maintenant de son application. Un plan devrait être mis en œuvre d'ici à janvier 2001.

La santé des femmes

Il avait déjà été signalé dans le précédent rapport qu'Aruba disposait d'une Fondation pour la planification de la famille, créée en 1970 dans le but de promouvoir la parenté planifiée dans le respect des traditions culturelles et religieuses d'Aruba. Des services de planification familiale sont ouverts à tous ceux qui en ont besoin, quel que soit leur statut matrimonial. Les jeunes de 15 ans et plus peuvent y avoir recours sans le consentement de leurs parents.

Les contraceptifs sont distribués d'une part par l'intermédiaire de la Fondation pour la planification de la famille et d'autre part par les médecins généralistes. En 1998 la Fondation pour la planification de la famille a fourni 47,8 % des contraceptifs oraux, 35,7 % des préservatifs, 8 % des contraceptifs injectables, 5 % des dispositifs intra-utérins, 1,1 % des autres méthodes, telles que diaphragmes, gels et mousses spermicides, et assuré 2,5 % des stérilisations. Le nombre des utilisateurs de ces méthodes qui ont eu recours à la Fondation pour la planification de la famille a diminué, passant de 6750 en 1995 à 3684 en 1998. Il fallait s'attendre à cette baisse après que la Fondation eut imposé une cotisation annuelle de membre en 1996. Pour compenser le montant de cette cotisation qui s'élève à 25 AWG (soit \$ 15.00), chaque membre a droit à une provision de contraceptifs pour un an, à quatre contrôles médicaux par an et à un frottis vaginal annuel. Le programme de fourniture des contraceptifs se déroule comme suit : injections tous les trois mois; un nécessaire de pilules par mois, pour 12 cycles; les dispositifs intra-utérins sont remplacés tous les 3 à 5 ans. Il convient de noter que le nombre des utilisateurs commence à remonter maintenant que les gens se font à l'idée de payer une cotisation.

En fonction de leur couverture médicale, les femmes enceintes d'Aruba peuvent être suivies par un praticien généraliste, une sage femme ou un gynécologue. Ceux qui ont une assurance médicale privée ou qui sont employés dans le secteur public ou privé peuvent choisir leur propre médecin, bien que les services d'un gynécologue ne soient couverts que si l'intéressée a été référée par un praticien généraliste. Les titulaires de cartes « Pour Povere » (PPK) doivent s'adresser à une sage femme.

Les visites prénatales se font une fois par mois jusqu'à la 28e semaine de grossesse, toutes les deux semaines à partir de la 28e semaine jusqu'à la 35e semaine, et toutes les semaines à partir de la 36e semaine. La mère et l'enfant sont tous deux soumis à des visites de contrôle au cours de la semaine qui suit la naissance et ensuite après six semaines.

Chaque femme peut suivre un cours d'exercices préparatoires à l'accouchement. La Croix blanche et jaune (service local de soins infirmiers) fournit une gamme complète de classes d'instruction pour les futures mères et les futurs pères. Ces cours portent sur la nutrition de la mère et du nourrisson, la croissance et le développement du fœtus, l'hygiène, la lactation, l'accouchement et les soins après l'accouchement.

La plupart des accouchements ont lieu à l'hôpital du Dr Horatio Oduber, équipé de deux salles modernes d'accouchement, mais les futures mères peuvent choisir d'accoucher chez elles avec les soins d'une sage-femme. En cas de naissance prématurée, la mère est transférée à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises, où se trouvent les installations nécessaires. Si on n'a pas le temps de transférer la mère pour l'accouchement, c'est le nouveau-né qui y est envoyé tout de suite après sa naissance pour un examen de sa condition de santé.

Il n'y a pas de politique officielle pour promouvoir l'allaitement maternel. Dans la pratique, de nombreuses mères allaitent leur nourrisson mais complètent toujours cet allaitement par un biberon. Le Ministère de la santé publique envisage de faire une enquête sur la pratique de l'allaitement au sein à la fin de l'an 2000. Selon les résultats, une campagne de promotion sanitaire sera lancée.

Taux des naissances et grossesses d'adolescentes

Les taux de naissances à Aruba pour chacune des trois années de 1996 à 1998 étaient respectivement de 16,9 %, 16,3 % et 14,2 % de naissances vivantes pour 1 000 habitants. Les taux de fécondité pour la même période étaient de 66,9 %, 64,6 % et 57,3 % pour 1 000 femmes. En ce qui concerne les adolescentes (âgées de 10 à 19 ans), les chiffres correspondants étaient de 21,6 %, 22,5 % et 17,2 % pour 1 000. Selon les chiffres émanant du Bureau central de statistique, le nombre de naissances illégitimes en 1997 et 1998 était de 622 (42,6 %) et 558 (42,5 %) respectivement. Le nombre total des enfants nés de filles appartenant au groupe d'âge <15-19 durant ces deux années s'élevait à 135 et 98 respectivement. Voir tableau ci-dessous.

Naissances vivantes légitimes* et illégitimes par âge de la mère**

	1997		1998***	
	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime
<15	2	1	0	0
15 – 19	16	116	10	97
20 – 24	127	161	112	171
25 – 29	265	143	251	112
30 – 34	259	114	259	99
35 – 39	139	60	100	61
40 – 44	21	24	22	18
45 – 49	3	3	1	0
>50	3	0	0	0
Total	835	622	755	558

* Naissances vivantes légitimes : enfants nés de parents légalement mariés

** Naissances vivantes illégitimes : enfants nés hors mariage

***En 1998 on a signalé deux cas dans lesquels la légitimité n'était pas connue

L'étude sur l'éducation sexuelle et l'aide aux jeunes mères, entreprise par l'organisation d'aide aux jeunes (ATHA) s'est terminée en mars 1999. Cette étude sera évaluée au cours de l'année 2000 par un groupe de travail composé du personnel compétent du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales. Sur la base des conclusions de cette étude, des recommandations seront formulées et un plan d'action sera élaboré dans le but de réduire le nombre des grossesses non désirées et de développer les services d'aide aux jeunes mères.

Mortalité

Le tableau ci-dessous montre les taux bruts de mortalité pour la période 1994-1998. En 1998, le taux brut de mortalité pour les femmes était de 4,3 % pour 1000, ce qui représente une légère baisse par rapport à 1994.

Taux bruts de mortalité, 1994-1998

Année	Population		Décès		Taux de mortalité	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
1994	80 333	40 356	431	200	5,4	5,0
1995	83 651	42 061	504	218	6,0	5,2
1996	87 960	44 276	469	188	5,3	4,2
1997	91 361	46 011	497	207	5,4	4,5
1998	93 424	47 193	505	203	5,4	4,3

Source : Bureau central de statistique et Bureau de l'état civil

Causes de décès

Les cinq principales causes de décès parmi les femmes au cours de la période 1994-1998 étaient les maladies du système circulatoire, des néoplasmes et des troubles du système endocrinien. Les principaux risques pour la période considérée comprenaient :

Maladies de l'appareil cardio-pulmonaire et autres formes de maladies cardiaques

Maladies cardiaques ischémiques

Maladies cérébrovasculaires

Néoplasme du sein

Diabète sucré

Principales causes de décès dans la population féminine durant la période 1994-1998

Causes de décès	1994	1995	1996	1997	1998
Maladies cardio-pulmonaires et autres formes de maladies cardiaques	28	35	19	36	20
Maladies cardiaques ischémiques	21	22	23	12	15
Maladies cérébrovasculaires	18	29	22	22	25
Néoplasme du sein	11	11	9	11	16
Diabète sucré	11	12	14	11	14

Source : Ministère de la santé publique, Épidémiologie et recherche

En 1998, la répartition des causes connues de décès chez les femmes s'établissait comme suit : 33,3 % de troubles circulatoires, 22,9 % de néoplasmes, 10,5 % de maladies transmissibles, 6,7 % de diabète sucré, 3,8 % de causes externes, et 22,8 % d'autres maladies et de causes mal définies.

Sida

Le premier cas de VIH/sida à Aruba a été signalé en 1986. Une surveillance épidémiologique s'exerce en permanence sur les donneurs de sang et les prostituées déclarées. Les données concernant l'infection par le VIH dans la population sont recueillies au moyen du système de déclaration des cas de VIH/sida.

Des conférences et des informations sont données sur demande dans les écoles, les hôtels, les clubs privés, etc., par des infirmières employées à la section des maladies contagieuses du Ministère de la santé publique (DPH) et par le Groupe de travail d'Aruba sur le sida (ATFA) ainsi que par des membres des clubs féminins d'Aruba. Par ailleurs on distribue des affiches et des brochures. La section des maladies contagieuses distribue gratuitement des préservatifs dans le cadre des cours d'éducation sexuelle et la diffusion d'informations sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/sida.

Cas de sida enregistrés de 1987 à novembre 1999

<i>Année</i>	<i>Personnes atteintes du sida</i>
1987	2
1988	2
1989	3
1990	4
1991	1
1992	3
1993	1
1994	0
1995	6
1996	6
1997	5
1998	8
1999	7
Total	48

Source : Section des maladies contagieuses, Ministère de la santé publique

La section des maladies contagieuses (Ministère de la santé publique) offre avant et après tests, des services consultatifs auxquels toutes les personnes séropositives ont droit, et on s'efforce de rechercher les sujets-contacts.

Un total de 305 cas a été signalé au Ministère de la santé publique (au 31 décembre 1999.) On estime que 50 % des personnes séropositives sont des travailleurs migrants. Comme la majorité de ces travailleurs retournent dans leurs pays il est impossible de savoir combien d'entre eux vont contracter le sida ou en mourir.

Résultats positifs des tests de VIH, 1986 – novembre 1999

<i>Année</i>	<i>Résultats positifs</i>	<i>Année</i>	<i>Résultats positifs</i>
1986	4	1993	47
1987	5	1994	26
1988	3	1995	29
1989	6	1996	52
1990	10	1997	32
1991	23	1998	30
1992	22	1999*	24

* Novembre 1999

Source : Section des maladies contagieuses, Ministère de la santé publique

Nombre de personnes séropositives, 1986-novembre 1999

<i>Sexe</i>	<i>Résultats positifs</i>
Hommes	170
Femmes.	112
Inconnus	23
Total	305

Source : Section des maladies contagieuses, Ministère de la santé publique

Le coefficient femme/homme est de 1 : 1.5. La transmission provient surtout des hétérosexuels (ou peut-être de bisexuels) mais sans doute pas de l'injection de drogue par voie intraveineuse. Le nombre limité de cas ne permet pas de tirer de conclusions probantes.

Cas de sida enregistrés, par facteur de risque, 1987-novembre 1999

<i>Facteur de risque</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Hémophilie			
Autres transfusions sanguines			
Utilisation de drogues intraveineuses	2		2
Transmission de la mère à l'enfant	2	2	4
Hétérosexuels	19	7	26
Homosexuels	8	1	9
Bisexuels	2		2
Autre facteur de risque connu		1	1
Facteur de risque inconnu	2	2	4
Total	35	13	48

Source : Section des maladies contagieuses, Ministère de la santé publique

La majorité des individus qui contractent le sida sont âgés de 30 à 49 ans. Ils ont donc vraisemblablement été infectés entre 20 et 39 ans.

Cas de sida enregistrés (cumulatifs), par âge et par sexe, 1987-novembre 1999

<i>Groupe d'âge</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
0-4	2	2	4
5-9			
10-14			
15-19			
20-24	1	2	3
25-29	3		3
30-34	7	1	8
35-39	5	2	7
40-44	6	3	9
45-49	5	1	6
50-54	1	1	2
55-59	1		1
60+	1	1	2
NRS	3	0	3
Total	35	13	48

Source : Section des maladies contagieuses du Ministère de la santé publique.

Activités du Groupe de travail d'Aruba sur le sida

Du 26 au 28 novembre 1997, le Groupe de travail d'Aruba sur le sida a organisé un atelier sur la manière d'aider les personnes infectées par le VIH ou qui ont contracté le sida. Cet atelier s'adressait à tous ceux qui s'occupent de malades du VIH/sida et de ceux qui présentent le risque de le contracter. Des exposés ont été présentés entre autres par des représentants d'ONUSIDA, un représentant du programme exécuté à Curaçao sur le sida, un médecin local et un employé de la section des maladies contagieuses, du Ministère de la santé publique.

En 1997, la Journée mondiale du sida a été marquée par la projection d'un film « Philadelphia » par une station de télévision locale, suivie d'un entretien avec un malade atteint du sida et de membres de sa famille. Des communiqués de presse ont été publiés dans les journaux locaux et diffusés par d'autres médias, en outre, un bulletin d'information sur le VIH/sida a été imprimé et distribué.

Tout au long de l'année 1998, des informations ont continué d'être diffusées dans les écoles, les clubs et divers groupes par des membres du Club féminin d'Aruba et par le personnel de la section des maladies contagieuses.

Durant la période du carnaval, des campagnes spéciales d'information et de distribution de préservatifs ont été organisées sous la direction de deux institutions, et des informations ont été diffusées par les médias.

La campagne Arubus de 1997 – au titre de laquelle des affiches anti-sida étaient apposées sur deux autobus – s'est poursuivie tout au long de l'année 1998.

En juin 1998, une campagne a été lancée sur le thème « Arrêtez le sida et les maladies sexuellement transmissibles » et un message publicitaire a été diffusé sur chaque station de télévision locale.

Pour célébrer la Journée mondiale du sida de 1998 on a organisé une exposition à la bibliothèque municipale d'Oranjestad. Elle a été visitée par des jeunes, par des familles et plusieurs écoles. Le Club féminin d'Aruba a également organisé son défilé annuel aux chandelles.

Dans le courant de 1999, des informations ont été fournies sur demande, sous forme d'entretiens, à des écoles, des clubs de service, etc. Durant le carnaval, des préservatifs ont été distribués par des ambulanciers et du personnel de la Croix-Rouge.

En mai 1999, un groupe thématique d'ONUSIDA a été créé sous forme d'une équipe spéciale sur le sida dans le but d'engager d'autres secteurs dans la lutte contre le VIH/sida. Cette équipe comporte plusieurs départements gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes du secteur privé. Un plan stratégique a été formulé pour 1999-2000 et constitue un programme d'ensemble pour la prévention du VIH/sida et la lutte contre cette maladie à Aruba. On a prévu une large gamme d'activités. Elles se subdivisent en trois stratégies visant à mener à bien les objectifs du programme : 1. Offrir des services de soins complets et d'aide aux personnes atteintes du VIH/sida et encourager l'interaction; 2. Développer les stratégies de communication avec les populations à haut risque/vulnérables; 3. Encourager les efforts de plaidoyer dans le but de nouer de nouvelles relations dans les milieux d'affaires et les communautés religieuses ainsi que le secteur du tourisme.

En juin 1999 deux membres du Groupe de travail spécial sur le sida ont assisté à Antigua, à la réunion des directeurs de programmes sur le sida, où a été présenté un plan régional de lutte contre l'épidémie du sida dans les Caraïbes. Des représentants d'ONUSIDA ont également désigné Miss Univers Aruba comme ambassadrice itinérante pour l'ONUSIDA à Aruba. Elle donne maintenant des conférences dans les écoles et agit en tant qu'éducatrice de groupes d'influence.

Pour marquer la Journée mondiale du sida en 1999, une exposition a eu lieu à la bibliothèque locale et une campagne de rubans rouges a été organisée parmi les élèves des écoles secondaires. Des affiches ont été apposées, expliquant le sens du ruban rouge, et des jeunes, membres d'un club, le Kiwanis Key Club Colegio Arubano, ont eux-mêmes confectionné les rubans, faisant de cette campagne, une campagne menée par des jeunes pour des jeunes. En outre, un message publicitaire a été diffusé à la radio à l'intention des personnes séropositives et des jeunes qui essaient de changer la situation. Enfin, le défilé nocturne aux chandelles a été organisé par le Club féminin d'Aruba, et a spécialement attiré l'attention des jeunes.

Le Groupe spécial sur le sida a également publié trois brochures respectivement intitulées « Comment parler du VIH/sida à un jeune? », « Les questions le plus fréquemment posées sur le VIH/sida » et « Comment utiliser le préservatif qui convient quand il convient? »

En février 2000, des journées éducatives ont été organisées par la Fondation des écoles catholiques sur le thème « Parlons des questions sexuelles. » Des classes de troisième et quatrième année de cinq écoles secondaires ont été invitées au Centre culturel pour recevoir une information sur le sida/MST, sur les préservatifs, la

violence relationnelle, la planification familiale, les sentiments, etc. Chaque journée d'information se terminait sur une séance de questions-réponses avec un groupe composé de deux jeunes et de deux professionnels.

La campagne du Carnaval 2000 comportait une active distribution de préservatifs avant certains des défilés. Cette distribution a été faite par des membres du Groupe spécial sur le sida, du Club féminin d'Aruba et par des élèves des cours d'éducation professionnelle intermédiaire étudiant des sujets liés à la santé. Le Club féminin d'Aruba a également participé au grand défilé dans lequel un char était couvert de messages sur la prévention du VIH/sida et sur lequel on distribuait des préservatifs. Un message publicitaire adéquat a été diffusé à la radio.

Enfin, en février 2000, Miss Univers Aruba a été, parmi un groupe de jeunes, la vedette d'une émission télévisée sur le sida, diffusée sur une chaîne locale.

Femmes toxicomanes

S'agissant des problèmes liés à la drogue parmi les femmes, les informations ci-après viennent compléter celles qui ont été fournies dans le précédent rapport. De février à octobre 1997, la Fondation d'enquête et d'information (FUNDINI), organisme public de recherche, a mené une enquête dans vingt districts locaux afin de mieux comprendre l'impact de la toxicomanie sur la vie dans la société d'Aruba. Les conclusions laissent supposer qu'il existe environ 11 000 toxicomanes à Aruba, 8 250 hommes et 2 750 femmes. Les drogues les plus courantes sont la marijuana, la cocaïne et la cocaïne-base. Le tableau ci-dessous montre que le rapport toxicomanes hommes et femmes est d'environ 3 :1.

Répartition des toxicomanes par sexe

<i>Source des données</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Étude de cohortes	77 %	23 %
Centre Dakota	76 %	24 %
Organisation Speransa Nobo	70 %	30 %
Psychiatrie	81 %	19 %
Entretiens avec des toxicomanes	85 %	18 %
Estimation générale	75 %	25 %

Source : Rapport de la FUNDINI.

D'après cette estimation approximative du nombre des toxicomanes à Aruba ceux-ci représenteraient 15 % de la population totale de 95 000 habitants âgés de 13 ans et plus (chiffre de 1997.) Selon l'enquête de la FUNDINI on estime à 2000, sur le plan national, le nombre des toxicomanes à problèmes, ce qui signifie que sur un total de 11 000 toxicomanes il y aurait 9 000 toxicomanes de loisir.

Dans le milieu de l'année 1999, le centre de réadaptation pour toxicomanes, dont les critères d'entrée sont peu élevés, a été transféré dans de nouveaux locaux plus spacieux, avec des installations plus complètes et pouvant recevoir un plus grand nombre de malades. Il peut maintenant en accueillir 72. Pour établir la parité

entre les sexes dans les programmes de réadaptation, on a créé spécialement pour les femmes un service de 12 lits (soit 20 % de la capacité totale), et un plus grand nombre de femmes soignantes ayant des spécialisations diverses ont été recrutées.

Le manque de fonds a jusqu'à présent empêché la construction qui avait été prévue, d'un foyer de postcure pour les femmes. Des pourparlers sont en cours avec deux clubs (le Club féminin d'Aruba, et le Aruba Female Jaycees) dans l'espoir de susciter un appui plus large pour la planification, la mise en oeuvre et le financement du projet.

La formation de groupes féminins d'autosuffisance est une nouveauté à Aruba.

Enfin, le rapport de la FUNDINI montre que 55 % des femmes qui se sont adressées au centre durant le premier semestre de 1997 ont confié que l'alcoolisme ou la toxicomanie de leur partenaire était la cause des difficultés du couple. Plus de 20 % des cas étaient liés à la toxicomanie.

Ordonnance nationale relative à la tutelle des toxicomanes

Le 3 décembre 1998, le code civil d'Aruba a été modifié dans le but de prévoir la mise sous tutelle des toxicomanes et leur maintien en détention provisoire en vue d'un traitement obligatoire. Les nouvelles dispositions n'ont pas encore été appliquées faute des installations nécessaires. Néanmoins, les mesures d'application ont été mises au point. Cela signifie que des dispositions réglementaires sont maintenant prises pour que les toxicomanes soient mis en tutelle ou en détention provisoire afin de recevoir des soins en milieu hospitalier ou être placés dans un centre de réadaptation. Auparavant ces mesures ne s'appliquaient qu'aux alcooliques. Les nouvelles dispositions concernent spécialement les toxicomanes qui sont un danger permanent pour eux-mêmes comme pour l'ordre public. La mise en tutelle des toxicomanes contribuera à la protection d'individus que le tribunal juge incapables, du fait de leur toxicomanie, de veiller à leurs propres intérêts.

Les demandes de mise en tutelle et de placement en centre de réadaptation peuvent être présentées par le toxicomane lui-même, le conjoint, des membres de sa famille directs ou éloignés, ainsi que par le procureur général.

On ne connaît pas encore le nombre d'hommes ou de femmes mis en tutelle ou en détention provisoire pour suivre un traitement en application des nouvelles dispositions, ni les mesures prises matériellement pour assurer le traitement.

Article 13

Vie économique et sociale

À Aruba, les personnes temporairement incapables de se suffire à elles-mêmes et les malades ont droit à des prestations de sécurité sociale. L'article 8 de l'ordonnance nationale relative à la protection sociale (AB 1988 n°88) dispose que les enfants de 16 ans et plus qui ne travaillent pas ou qui vivent avec leurs parents et sont atteints d'une incapacité de longue durée, d'ordre physique ou mental, les rendant inaptes au travail, ont droit à une allocation d'invalidité. La portée de cet article est très limitée mais elle a eu ces dernières années des interprétations très larges en ce sens que les autres membres de la famille et les célibataires handicapés pouvaient également prétendre à ces allocations. On s'apprête actuellement à amender cet article.

L'ordonnance nationale relative au soutien des revenus reconnaît également aux handicapés le droit à une allocation d'invalidité indépendamment du revenu des autres membres de la famille. À cet égard voir également les articles 6 et 9 du rapport initial d'Aruba au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les données provenant du Département des affaires sociales montrent qu'au 1er octobre 1998 3 473 chefs de famille bénéficiaient de prestations de la sécurité sociale. Sur ce nombre, 1997 (soit environ 60%) étaient des femmes, et près de la moitié de ces femmes étaient des mères célibataires. Presque autant d'hommes que de femmes touchent une pension d'invalidité : 546 hommes et 581 femmes. Près de la moitié d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus.

Sur la recommandation du Bureau central de statistique, le Conseil des ministres a récemment décidé de former un comité de la population à Aruba. Il sera chargé de suivre l'évolution démographique et sociale, et d'entreprendre ou faire entreprendre des enquêtes et des études afin de fournir des données qui serviront de base à l'élaboration de politiques générales et à la planification. En se fondant sur les résultats de ces activités, le Comité fera des recommandations concernant la politique démographique en général et proposera les approches les mieux appropriées à certains problèmes particuliers. L'une des questions se rapportant à la population et au développement que traitera le Comité sera la prévention et la réduction de la pauvreté. Il s'attachera en particulier aux groupes à haut risque, aux personnes se trouvant au bord de la pauvreté, aux mesures propres à relever le niveau de vie, au pouvoir d'achat des pauvres, et à l'aide institutionnalisée. On ne dispose pas encore d'informations concernant les membres de ce comité.

Article 15

Égalité de traitement devant les tribunaux et devant la loi

Depuis le dernier rapport, le nombre des femmes juristes s'est accru, passant de 14 à 24. Il convient de noter toutefois que cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'un accroissement général du nombre des juristes qui de 50 lors du précédent rapport, est maintenant passé à 73.

L'Ordonnance nationale sur l'administration de la justice dans les questions administratives est entrée en vigueur le 1er décembre 1997 (voir article 6 du treizième rapport périodique d'Aruba au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.) Toute personne, quel qu'en soit le sexe ou la nationalité, peut entamer des poursuites devant les tribunaux administratifs (et en fait devant tous les autres tribunaux.) Dans la mesure où des inégalités judiciaires peuvent subsister, l'intention de l'article premier de la Constitution d'Aruba est de les éliminer. Toute disposition discriminatoire peut, avec de bonnes chances de succès, être soumise au jugement indépendant des tribunaux.

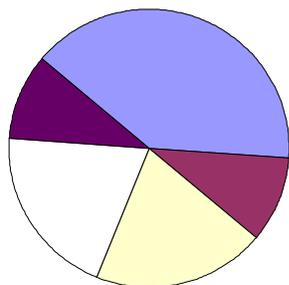
En 1998 les tribunaux ont été saisis de 85 cas administratifs dont 72 (84,7%) concernaient l'admission d'étrangers. En 1999 on comptait 120 cas, dont 71 (59,2%) avaient trait à l'admission.

S'agissant de l'article 15 4) de cette Convention, il est fait référence à l'article 5 d) i) du treizième rapport périodique d'Aruba au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

**Tableaux, figures et diagrammes se rapportant
aux articles 10 et 11 de la Convention**

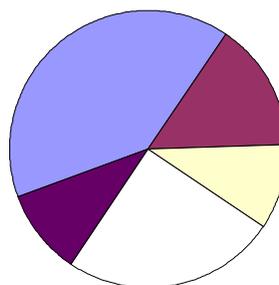
Figure 1
Bourses d'études par disciplines, mars 1999

Hommes



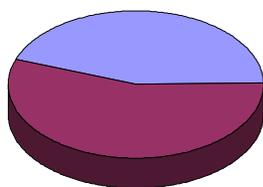
- I. Agronomie
- II. Ingénierie, architecture, etc.
- III. Mathématiques et sciences naturelles
- IV. Sciences médicales, biologie, etc.
- V. Gestion d'entreprises

Femmes

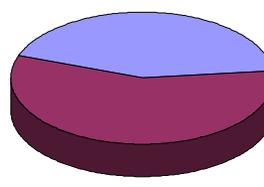


- VI. Sciences sociales et politiques, et droit
- VII. Histoire, études religieuses, etc.
- VIII. Education et services sociaux
- IX. Beaux-arts et arts du spectacle
- X. Autres disciplines

Figure 2
Bourses d'études par sexe, mars 1999



- Hommes
- Femmes



- Hommes
- Femmes

Tableau 3
Fréquentation scolaire des filles âgées de 4 à 21 ans par âge et type d'enseignement

Âge	Pop	Scolarisées	KO	BO	BuO	EPB	LIO	MAVO	HAVO	VWO	EPI-D	EPI-H	EPI-I	EPI-É	ISA	IPA	UA	FRC	DeS	ATC
4	702	428	407		1										3			8	9	
5	699	709	688	1	1										1			7	11	
6	696	701	190	477	2										4			8	20	
7	692	636		611	1													9	15	
8	687	628		596	3										5			10	14	
9	681	736		702	10										8			5	11	
10	676	646		599	16										6			11	14	
11	672	611		573	14										4			8	12	
12	663	634		383	17	12		130	88						4					1
13	646	648		164	21	53		268	88	51					2			1		3
14	625	624		56	14	119		310	59	60					5			1		
15	607	636		6	4	204		302	58	58				1	3					
16	590	537			3	160		206	77	54	5	3	2	22	5					
17	578	692				343		118	106	59	10	7	8	34	6	1				
18	575	352			2	42		54	95	41	22	19	9	62	3		3			
19	578	207			3	11		14	33	27	27	13	9	53		9	8			
20	582	119				1		1	11	11	20	8	10	37		9	11			
21	587	89				1			4	3	19	7	5	27		10	13			
Total	10 949	9 544	1 285	4 168	112	945	0	1 403	615	361	84	50	38	209	59	19	22	68	106	4
Scolarisées		9 705	1 285	4 170	112	717	0	1 405	619	365	139	64	50	264	61	150	130	68	106	4

Source : Bureau central de statistique 1998.

Tableau 4
Fréquentation scolaire des garçons âgés de 4 à 21 ans par âge et type d'enseignement

AGE	Pop	Scolarisées	KO	BO	BuO	EPB	LIO	MAVO	HAVO	VWO	EPI-D	EPI-H	EPI-I	EPI-É	ISA	IPA	UA	FRC	DeS	ATC
4	751	472	450												4			6	12	
5	746	709	674	1											7			7	20	
6	741	713	191	484	2										5			8	23	
7	735	689	1	661	6										6			3	12	
8	728	678		639	8										5			15	11	
9	720	676		624	22										6			11	13	
10	712	654		594	34										5			6	15	
11	705	617		565	27				1						5			7	12	
12	694	651		427	23	9		101	69	2					8			5	7	1
13	678	649		238	21	83		207	58	29					7			5	1	3
14	659	611		42	17	197		270	29	40					14			2		1
15	642	597		7	9	285		225	30	35					6					
16	626	499			1	256	1	144	33	30	0	1	26	3	4					
17	615	430			1	228	9	89	16	33	1	4	33	8	8					
18	608	281			3	108	9	34	13	16	2	9	74	12			1			
19	607	193			2	40	6	9	7	13	1	9	84	16			6			
20	607	147			2	10	8		3	7	3	15	80	12	2	1	4			
21	608	87					1			3	2	11	50	12		1	7			
Total	12 182	9 353	1 316	4 282	178	1 216	34	1 079	259	208	9	49	347	63	92	2	18	75	126	5
Scolarisées		9 722	1 316	4 286	179	1 216	35	1 080	435	209	12	57	417	73	93	29	84	75	126	5

Source : Bureau central de statistique 1998.

Tableau 6
Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général préparatoire à l'Université (VWO) par année scolaire, âge et sexe au 1er septembre 1998

Âge	2e année			3e année			4e année			5e année			6e année			7e année		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
12	3		3			0			0			0			0	3	0	3
13	41	73	114	2	4	6			0			0			0	43	77	120
14	2	4	6	35	44	79		4	4			0			0	37	52	89
15	1	1	2	7	6	13	26	47	73	2	1	3			0	36	55	91
16		1	1		4	4	8	9	17	21	39	60	1	2	3	30	55	85
17			0		1	1	1	1	2	10	25	35	15	34	49	26	61	87
18			0			0			0	6	10	16	5	17	22	11	27	38
19			0			0		1	1	5	8	13	8	17	25	13	26	39
20			0			0			0	3	2	5	5	7	12	8	9	17
21			0			0			0	1	1	2	1	1	2	2	2	4
22			0			0			0			0		1	1	0	1	1
	47	79	126	44	59	103	35	62	97	48	86	134	35	79	114	209	365	574

Tableau 7

Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire technique du premier cycle par âge et par sexe, au 1er septembre 1998

Âge	4e année			Total		
	G	F	T	G	F	T
16	2		2	2	0	2
17	9		9	9	0	9
18	10		10	10	0	10
19	8		8	8	0	8
20	4		4	4	0	4
21	1		1	1	0	1
22	1		1	1	0	1
	35	0	35	35	0	35

Tableau 8

Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général du deuxième cycle (HAVO) (classes expérimentales) par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	1re année			2e année			3e année			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
16	23	32	55			0			0	23	32	55
17	13	24	37	15	15	30			0	28	39	67
18	3	1	4	10	20	30	7	20	27	20	41	61
19			0	2	4	6	7	9	16	9	13	22
20			0			0		4	4	0	4	4
21			0			0	3	1	4	3	1	4
	39	57	96	27	39	66	17	34	51	83	130	213

Tableau 9
Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général du deuxième cycle (HAVO) par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	1re année			2e année			3e année			4e année			5e année			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
11	4	4	8			0			0			0			0	4	4	8
12	975	116	213	2	2	4			0			0			0	99	118	217
13	2	15	20	26	56	82		1	1			0			0	31	72	103
14	1	1	3	16	22	38	18	38	56			0			0	36	61	97
15			1	2	1	3	6	24	30	23	23	46		2	2	32	50	82
16			0	1	2	3	3	3	6	31	51	82	15	11	26	50	67	117
17			0			0			0	22	29	51	29	32	61	51	61	112
18			0			0			0	8	7	15	26	29	55	34	36	70
19			0			0			0		3	3	9	12	21	9	15	24
20			0			0			0			0	5	5	10	5	5	10
21			0			0			0			0			0	0	0	0
22			0			0			0	1		1			0	1	0	1
	109	136	245	47	83	130	27	66	93	85	113	198	84	91	175	352	489	841

42

Tableau 10
Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général du premier cycle (MAVO) par année scolaire, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	1re année			2e année			3e année			4e année			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
11	1	3	4			0			0			0	1	3	4
12	137	175	312	2	1	3			0			0	139	176	315
13	101	142	243	144	148	292	2	0	2			0	247	290	537
14	56	77	133	123	130	253	75	127	202	2	0	2	256	334	590
15	10	12	22	42	54	96	95	114	209	61	98	159	208	278	486
16	2	1	3	5	19	24	63	59	122	70	100	170	140	179	319
17			0	1	2	3	20	35	55	47	56	103	68	93	161
18			0		2	2	2	6	8	15	36	51	17	44	61
19			0			0	1	0	1	3	6	9	4	6	10
20			0			0		1	1		1	1	0	2	2
	307	410	717	317	356	673	258	342	600	198	297	495	1 080	1 405	2 485

Tableau 11
**Nombre d'élèves dans l'enseignement professionnel du 1er cycle (EPB) par classe (année d'études),
 âge et sexe, au 1er septembre 1998**

Âge	1re année			2e année			3e année			4e année			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
11		1	1			0			0			0	0	1	1
12	18	20	38			0			0			0	18	20	38
13	97	47	144	15	15	30	1		1			0	113	62	175
14	133	70	203	67	51	118	22	20	42	1	1	2	223	142	365
15	49	31	80	134	85	219	84	49	133	33	38	71	300	203	503
16	4	12	16	37	24	61	107	60	167	103	60	163	251	156	407
17	2	1	3	13	9	22	64	22	86	121	69	190	200	101	301
18			0	0		0	31	10	41	53	12	65	84	22	106
19			0	1		1	7	4	11	14	4	18	22	8	30
20			0			0			0	5	1	6	5	1	6
21			0			0			0	0	1	1	0	1	1
	303	182	485	267	184	451	316	165	481	330	186	516	1216	717	1933

Tableau 12.1

**Nombre d'étudiants dans la section santé de l'enseignement professionnel intermédiaire (EPI)
par département, année, âge et sexe, au 1er septembre 1998**

Âge	OVB			OVB2			BZ3			AA1			AA2			AA3			WW1			WW2			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
15			0			0			0			0			0			0			0			0	0	0	0
16		1	1	1	2	3			0			0			0			0	1	1		2	2	1	6	7	
17		3	3	1	3	4			0			0	2	2				0			6	6	1	14	15		
18		2	2	1	4	5			0	4	4		3	3	1	1		4	4		7	7	1	25	26		
19		5	5	1	6	7			0	1	1	1	1	2		1	1	8	8		6	6	2	28	30		
20		6	6		1	1			0	1		1		0		2	2	1	10	11	1	1	2	3	20	23	
21		2	2		2	2			0			0		0	1	1	2		4	4		5	5	1	14	15	
22			0			0			0			0			0			5	5		1	1	0	6	6		
23			0			0			0	2	2			0		1	1		1	1		0	0	4	4		
24			0			0		1	1			0		0	1		1			0		0	1	1	2		
25			0		1	1		1	1			0		0				1	1		0	0	3	3			
26			0		1	1		1	1			0		0				0			0	0	2	2			
27			0			0		1	1			0		0		1	1		1	1		0	0	3	3		
28			0			0		1	1			0		0				0			0	0	1	1			
29			0			0		1	1			0		0				0			0	0	1	1			
30			0			0	1		1			0		0				2	2		1	1	1	3	4		
31			0			0			0			0		0				0			0	0	0	0	0		
32			0			0			0			0		0				1	1		0	0	1	1			
33			0			0		1	1			0		0				0			0	0	1	1			
34		1	1			0			0			0		0				0			0	0	1	1			
37			0		1	1			0			1		0				0			0	0	2	2			
38			0			0			0	1	0			0				1	1		0	0	1	1			
39			0			0			0			0		0	1	1			0		1	1	0	1			
40			0			0		1	1			0		0				0			0	0	1	1			
41			0			0		1	1			0	1	1				0			0	0	2	2			
	0	20	20	4	21	25	1	9	10	1	8	9	1	7	8	3	7	10	1	39	40	1	29	30	12	140	152

Tableau 12.2
Nombre d'étudiants dans la section hôtellerie d'EPI, par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	1ere année			2e année			3e année			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
16	1	3	4	0	0	0	0	0	0	1	3	4
17	7	8	15	0	4	4	0	0	0	7	12	19
18	9	15	24	0	3	3	1	1	2	10	19	29
19	7	3	10	2	6	8	1	2	3	10	11	21
20	5	4	9	7	3	10	4	3	7	16	10	26
21	2	2	4	2	0	2	1	2	3	5	4	9
22	0	0	0	1	0	1	0	2	2	1	2	3
23	2	1	3	1	0	1	2	0	2	5	1	6
24	0	1	1	0	0	0	1	1	2	1	2	3
27	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Total	33	37	70	14	16	30	10	11	21	57	64	121

Tableau 12.3

Nombre d'étudiants dans la section commerciale d'EPI par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	VB			Secr. I			Secr. II			A-I			A/AA-II			A/AA-III			Total			
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
15			0			0			0	1	1			0			0	0	1	1		
16	0	4	4	8	8				0	3	17	20					0	3	29	32		
17	2	10	12	7	7		1	1	4	16	20	4	11	15			0	10	45	55		
18	3	4	7	6	6		3	3	7	15	22	7	21	28	3	14	17	20	63	83		
19	1		1	3	3		3	3	2	8	10	5	16	21	2	17	19	10	47	57		
20			0	2	2		1	1	2	1	3	7	7	14	3	20	23	12	31	43		
21			0	1	1		4	4	5	4	9	2	9	11	3	8	11	10	26	36		
22			0		0		2	2		0	0	1	3	4	5	5	10	6	10	16		
23			0		0		1	1		3	3			0	1	3	4	1	7	8		
24			0		0			0		1	1		1	1		3	3	0	5	5		
25			0		0			0			0			0	1		1	1	0	1		
	6	18	24	0	27	27	0	15	15	23	66	89	26	68	94	18	70	88	73	264	337	

Tableau 12.4
Nombre d'étudiants dans la section technique d'EPI par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	1re année			2e année			3e année			4e année			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
16	33	4	37			0			0			0	33	4	37
17	24	6	30	13	2	15			0			0	37	8	45
18	39	3	42	34	2	36	13	2	15	3		3	89	7	96
19	25	2	27	21	3	24	17	6	23	8	1	9	71	12	83
20	20		20	20		20	20	4	24	24	4	28	84	8	92
21	5		5	11		11	10	2	12	20	4	24	46	6	52
22	3		3	4		4	4		4	18	1	19	29	1	30
23	1		1	1		1	2		2	15	2	17	19	2	21
24			0			0			0	5	1	6	5	1	6
25			0			0			0	4	1	5	4	1	5
	150	15	165	104	7	111	66	14	80	97	14	111	417	50	467

Tableau 13.1
Nombre d'étudiants à l'école normale (IPA) par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998

	Nombre d'étudiants												Nombre d'enseignants		
	1re année			2e année			3e année			4e année			H	F	T
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T			
8	48		56	5	37	42	9	42	51	7	24	31	9	16	25

Tableau 13.2
Nombre d'étudiants par année, âge et sexe, au 1er septembre 1998

Âge	1re année			2e année			3e année			4e année			Total			
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
17		1	1											1	1	
18		2	2		1	1								3	3	
19		3	3		2	2								5	5	
20	2	4	6		2	2		4	4				2	10	12	
21	1	3	4		5	5		5	5	1		1	2	13	15	
22		2	2	1	3	4		4	4		1	1	1	10	11	
23		2	2		3	3	2	2	4			3	3	2	10	12
24		6	6				1	5	6	2	2	4	3	13	16	
25		1	1		2	2	1	3	4	1	2	3	2	8	10	
26	1	4	5		2	2	1	2	3		1	1	2	9	11	
27	1	1	2		1	1	1	1	2			2	2	5	7	
28		2	2	1	2	3		2	2			3	3	1	9	10
29		1	1		1	1		2	2					4	4	
30								2	2	1		1	1	2	3	
31		2	2					2	2					4	4	
32		1	1		3	3		2	2			1	1	7	7	
33		1	1		2	2	1	1	2				1	4	5	
34	1	2	3		1	1		1	1			1	1	5	6	
35		2	2	1		1		1	1			1	1	4	5	
36					2	2		1	1			2	2	5	5	
37	1		1		1	1	1		1			1	1	2	4	
38	1	1	2	2	1	3				1		1	4	2	6	
39		2	2											2	2	
40		2	2		3	3						1	1	6	6	
41								1	1			2	2	3	3	
42		1	1											1	1	
43		1	1											1	1	
44		1	1				1	1	2				1	2	3	
45												1	1	1	1	
49										1		1	1		1	
Total	8	48	56	5	37	42	9	42	51	7	24	31	29	151	180	

Tableau 14.1
Nombre d'étudiants à la faculté de droit de l'Université d'Aruba par année, âge et sexe, au 1er septembre 198

<i>Années d'inscription</i>	<i>H</i>			<i>F</i>			<i>Total</i>		
	<i>K</i>	<i>D</i>	<i>T</i>	<i>K</i>	<i>D</i>	<i>T</i>	<i>K</i>	<i>D</i>	<i>T</i>
1989			0		2	2	0	2	2
1990			0			0	0	0	0
1991		3	3		3	3	0	6	6
1992			0			0	0	0	0
1993			0		4	4	0	4	4
Total	0	3	3	0	9	9	0	12	12

<i>Année d'inscription</i>	<i>H</i>			<i>F</i>			<i>Total</i>		
	<i>P</i>	<i>D</i>	<i>T</i>	<i>P</i>	<i>D</i>	<i>T</i>	<i>P</i>	<i>D</i>	<i>T</i>
1994		4	4		4	4	0	8	8
1995		10	10		10	10	0	20	20
1996	1	5	6		7	7	1	12	13
1997	9	3	12	5	9	14	14	12	26
1998	16		16	21		21	37	0	37
Total	26	22	48	26	30	56	52	52	104

Tableau 14.2
 Nombre d'étudiants à la faculté de droit de l'Université d'Aruba par âge et par sexe, au 1er septembre 1998

Âge	H	F	Total
19	3	4	7
20-29	22	34	56
30-39	13	22	35
40-49	13	4	17
50+		1	1
Total	51	65	116

Tableau 15
 Nombre d'étudiants à la faculté de finances et économies de l'Université d'Aruba par âge et sexe, au 1er septembre 1998

Année d'inscription	H					F					Total				
	P	2	3	4	T	P	2	3	4	T	P	3	4	4	T
1993					0				1	1	0	0	0	1	1
1994				2	2			2	4	6	0	0	2	6	8
1995			1	6	7			1	6	7	0	0	2	12	14
1996		2	5		7	1	1	8		10	1	3	13	0	17
1997	5	2			7	10	10			20	15	12	0	0	27
1998	8	2			10	18	2		1	21	26	4	0	1	31
Total	13	6	6	8	33	29	13	11	12	65	42	19	17	20	98

Âge	H	F	Total
Jusqu'à 19	4	12	16
20-29	29	52	81
30-39		1	1
40 et plus			0
Total	33	65	98

Tableau 16.1
Répartition des cours du soir pendant l'année scolaire 1998/1999

	<i>Nombre d'étudiants</i>			<i>Nombre d'enseignants</i>		
	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>
Cours du soir MAVO	171	337	508	26	36	62
Cours du soir HAVO	134	180	314	17	14	31
Enseignement technique	94	3	97	15	2	17

Tableau 16.2
Nombre d'étudiants par année scolaire et sexe au 1er septembre 1998

	<i>1re année</i>			<i>2e année</i>			<i>3e année</i>			<i>4e année</i>			<i>Total</i>		
	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>
Cours du soir MAVO				66	113	179	51	87	138	54	137	191	171	337	508
Cours du soir HAVO	53	73	126	29	31	60	52	76	128				134	180	314

Tableau 16.3
 Nombre d'étudiants en cours du soir – HAVO par âge et année scolaire, au 1er septembre 1998

Année scolaire	1re année			2e année			3e année			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
16		1	1								1	1
17	1	7	8	1	2	3				2	9	11
18	9	18	27	3	5	8	3	8	11	15	31	46
19	11	13	24	5	6	11	5	12	17	21	31	52
20	13	10	23	9	6	15	10	13	23	32	29	61
21	7	8	15	4	8	12	11	16	27	22	32	54
22	1	1	2	2		2	9	5	14	12	6	18
23	1	5	6		1	1	2	10	12	3	16	19
24	1		1	2	1	3	5	2	7	8	3	11
25				1		1	1	3	4	2	3	5
26	1	1	2				4	4	8	5	5	10
27	2	2	4					1	1	2	3	5
28		2	2					1	1		3	3
30	1	1	2							1	1	2
31	1	1	2		1	1	1		1	2	2	4
33	2	1	3	1	1	2	1		1	4	2	6
36								1	1		1	1
40	1	1	2							1	1	2
44	1	1	2							1	1	2
45				1		1				1		1
Total	53	73	126	29	31	60	52	76	128	134	180	314

Tableau 16.4
Nombre d'étudiants en cours du soir – MAVO par âge et année scolaire au 1er septembre 1998

<i>Année scolaire</i>	<i>2e année</i>		<i>3e année</i>			<i>4e année</i>			<i>Total</i>			
<i>Âge</i>												
13	1		1							1		1
14		1	1								1	1
15	3	1	4				1	1	3	2	5	
16	1	12	13	7	2	9		6	6	8	20	28
17	7	25	32	14	21	35	6	11	17	27	57	84
18	16	22	38	8	23	31	4	23	27	28	68	96
19	14	19	33	8	15	23	16	30	46	38	64	102
20	8	8	16	5	10	15	9	16	25	22	34	56
21	6	8	14		3	3	8	22	30	14	33	47
22	3	4	7	1	5	6	3	7	10	7	16	23
23	3	3	6	3	1	4	2	5	7	8	9	17
24		2	2	1	3	4	3		3	4	5	9
25	2		2	1		1	1	6	7	4	6	10
26		1	1		3	3	1	4	5	1	8	9
27	1	2	3					1	1	1	3	4
28	1	1	2		1	1	1	1	2	2	3	5
29		1	1	1		1				1	1	2
32		1	1								1	1
33		1	1					1	1		2	2
34		1	1					1	1		2	2
35								1	1		1	1
39				1		1				1		1
40								1	1		1	1
51				1		1				1		1
Total	66	113	179	51	87	138	54	137	191	171	337	508

Tableau 16.5
Nombre d'étudiants dans l'enseignement technique du soir par année scolaire et par sexe, au 1er septembre 1998

<i>Âge</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>T</i>
16	1		1
17	11		11
18	11		11
19	10		10
20	10		10
21	7		7
22	5	1	6
23	5		5
24	3		3
25	6		6
26	2		2
27	2		2
28	3		3
29	2		2
31	1		1
32	2		2
34	3		3
35	2		2
36	2	1	3
39	2		2
40	1		1
41	3		3
67		1	1
Total	94	3	97

Figure 17
MAVO : sujets d'examen par sexe, 1997

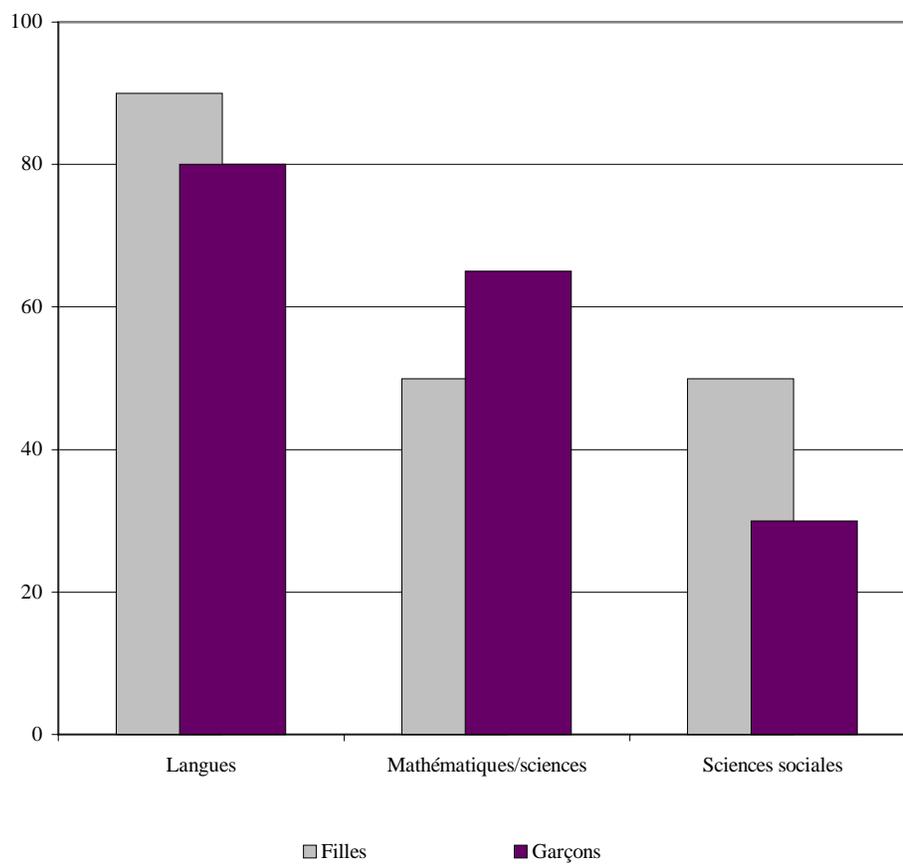


Figure 18
HAVO : Sujets d'examen, par sexe, 1997

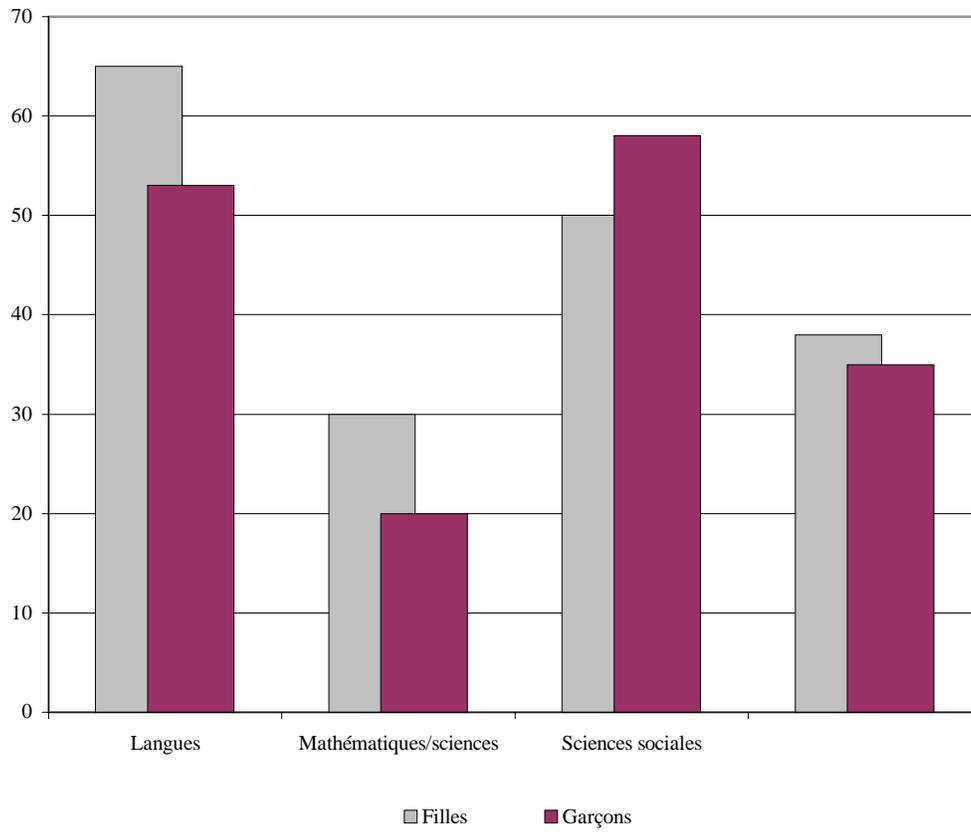


Figure 19
VWO : Sujets d'examen par sexe, 1997

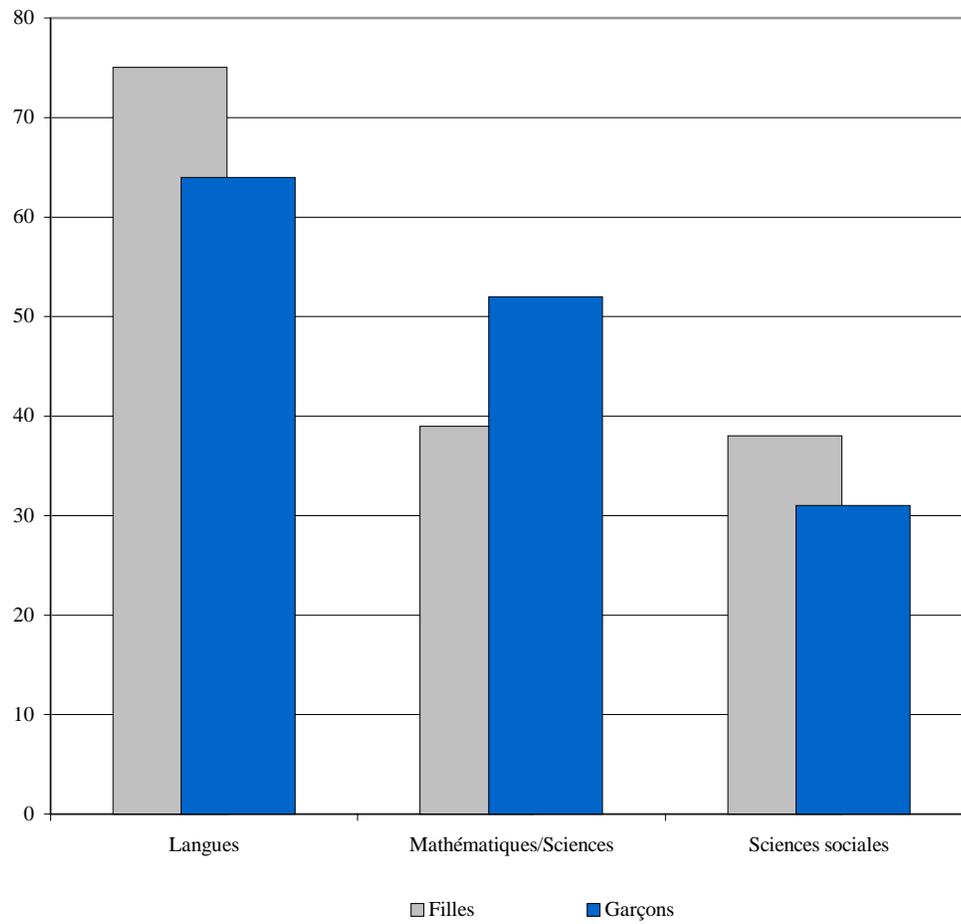


Diagramme A.2
Taux de participation, par âge et sexe

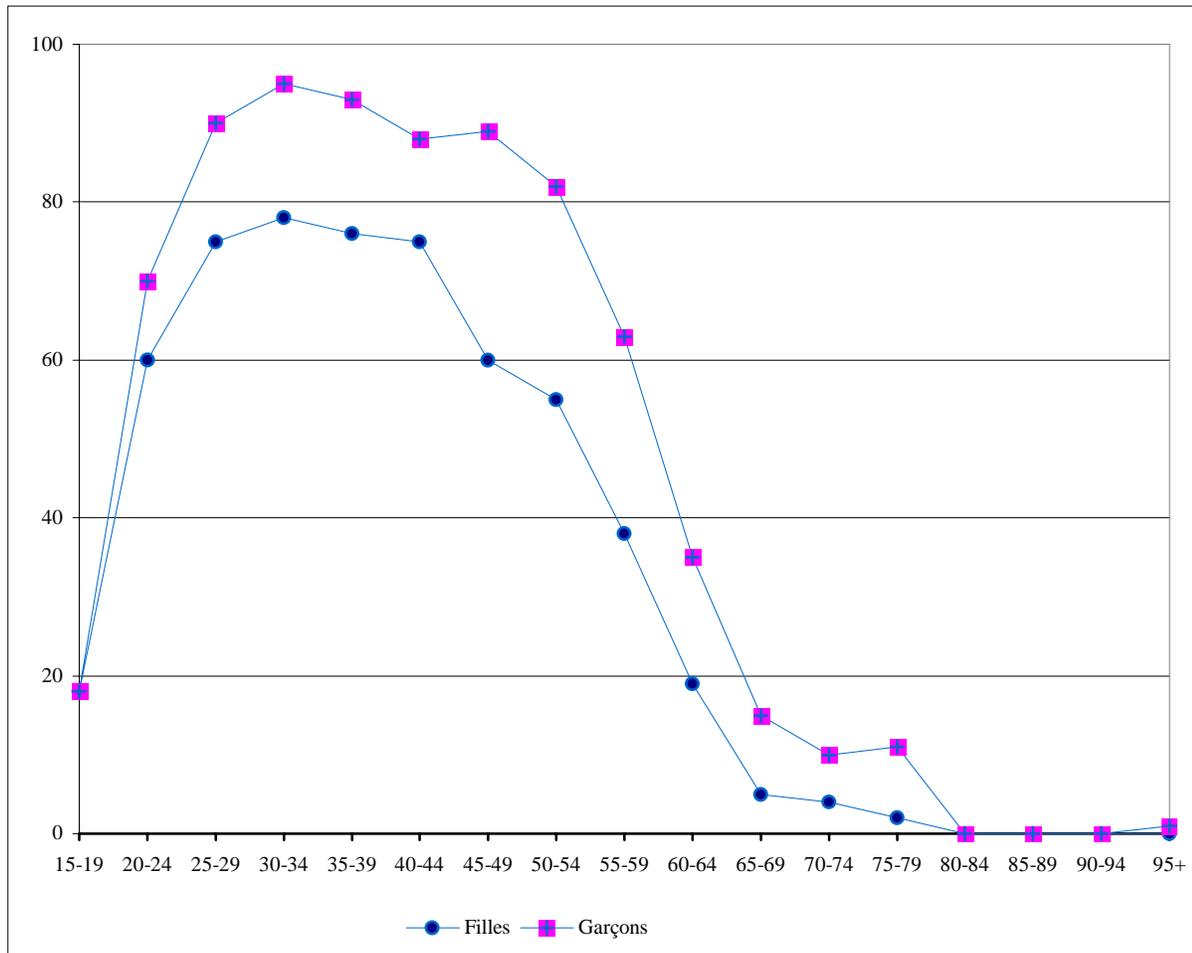


Diagramme B.1.b

Population active répartie par grands groupes professionnels (CITP), par sexe et statut de citoyen d'Aruba ou d'étranger

Enquête sur la population active, 1997

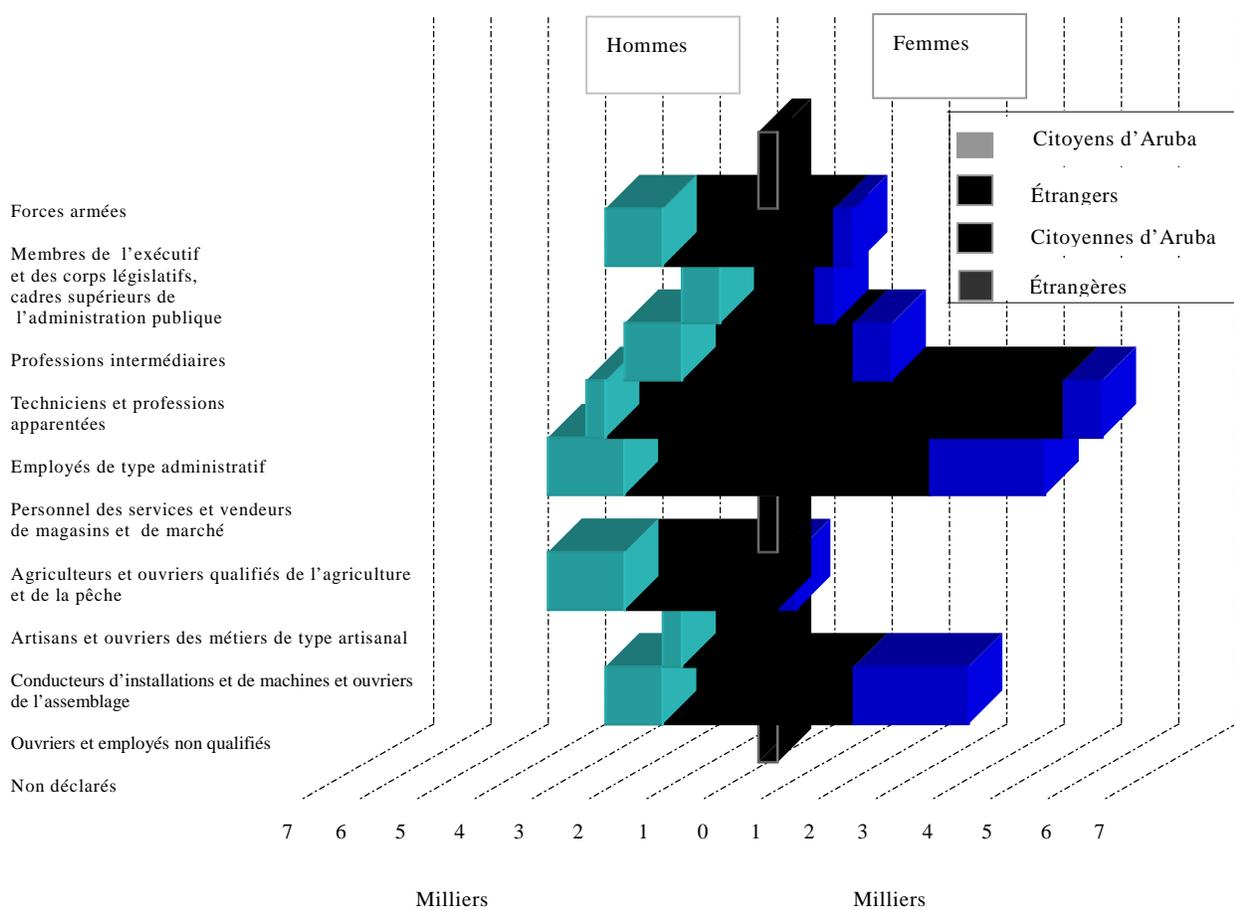


Tableau B.2.b
Population active par branche d'industrie (CITI), par sexe et statut de citoyen d'Aruba ou d'étranger

CITI	Enquête de 1997 sur la population active				Total
	Originaires d'Aruba		Étrangers		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agriculture, chasse et sylviculture	0,1	0,1	0,3	0,0	0,5
Activités de fabrication	3,8	0,9	1,3	0,3	6,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1,6	0,2	0,1	0,0	1,9
Construction	4,9	0,3	2,9	0,2	8,2
Commerce de gros et de détail, réparation	5,9	6,9	2,7	1,9	17,4
Hôtels et restaurants	5,7	4,1	3,1	4,0	16,9
Transports, entreposage et communications	4,9	2,0	0,7	0,5	8,1
Intermédiation financière	0,9	2,1	0,3	0,2	3,6
Immobilier, locations et activités de services aux entreprises	3,0	2,6	1,4	0,7	7,8
Administration publique et défense ; sécurité sociale	5,5	3,5	1,1	0,4	10,5
Éducation	0,8	1,3	0,3	0,7	3,1
Santé et action sociale	0,7	3,3	0,3	0,6	5,0
Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels	3,3	2,3	0,8	0,9	7,3
Ménages privés employant du personnel domestique	0,0	0,0	0,1	3,0	3,1
Organisations et organismes extraterritoriaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non signalés	0,1	0,1	0,0	0,1	0,3
Total	41,2	29,7	15,4	13,7	100,0

Source : Enquête de 1997 sur la population active.

Tableau E.1
Répartition des salaires bruts actuels, par sexe, 1994-1997

Percentiles	1994			1997		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
5e percentile	900	435	479	1 000	500	550
10e percentile	1 000	500	800	1 100	600	900
1er quartile	1 300	950	1 100	1 400	1 060	1 200
Médian	1 760	1 300	1 533	2 000	1 500	1 735
Moyen	2 324	1 619	1 979	2 520	1 826	2 186
3e quartile	2 775	2 000	2 450	3 000	2 260	2 613
90e percentile	4 265	3 103	3 728	4 800	3 500	4 100
95e percentile	5 200	3 703	4 688	6 000	4 245	5 250

Source : Enquête sur la population active, 1994-1997.

Tableau E.2
Répartition des salaires bruts actuels par sexe parmi les nationaux d'Aruba et les étrangers, 1994-1997

Percentiles	1994						1997					
	Citoyens d'Aruba			Étrangers			Citoyens d'Aruba			Étrangers		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
5e percentile	900	600	700	897	360	400	1 000	601	878	885	450	500
10e percentile	1 004	850	900	950	430	450	1 200	1 000	1 050	1 094	500	550
1er quartile	1 350	1 100	1 200	1 200	500	900	1 500	1 200	1 350	1 300	600	1 050
Médian	1 850	1 500	1 673	1 568	992	1 250	2 000	1 700	1 855	1 700	1 100	1 400
Moyen	2 338	1 795	2 084	2 285	1 223	1 719	2 515	2 025	2 289	2 533	1 410	1 942
3e quartile	2 858	2 200	2 551	2 500	1 490	2 000	3 000	2 500	2 800	3 000	1 600	2 200
90e percentile	4 200	3 390	3 800	4 500	2 500	3 500	4 560	3 600	4 100	5 060	3 000	4 200
95e percentile	5 028	3 855	4 680	5 750	3 155	4 887	5 753	4 449	5 200	7 530	4 000	5,500

Source : Enquête sur la population active, 1994-1997.

Tableau C.7.b
Taux de chômage par sexe et âge parmi les nationaux d'Aruba et les étrangers, 1997

<i>Groupes d'âge</i>	<i>Hommes</i>			<i>Femmes</i>		
	<i>Citoyens d'Aruba</i>	<i>Étrangers</i>	<i>Total</i>	<i>Citoyens d'Aruba</i>	<i>Étrangères</i>	<i>Total</i>
15-19 ans	134	30	163	164	95	259
20-24 ans	260	20	280	228	95	322
25-29 ans	145	104	249	110	73	183
30-34 ans	185	55	240	155	139	294
35-39 ans	211	53	264	99	57	156
40-44 ans	248	17	264	69	110	179
45-49 ans	62	31	93	74	59	133
50-54 ans	71	0	71	15	59	74
55-59 ans	33	0	33	26	0	26
60-64	12	24	36	0	20	20
Total	1 360	333	1 693	939	708	1 647

Source : Enquête sur la population active, 1997.

Programme de formation-emploi : nombre d'étudiants par sexe suivi durant la période janvier-septembre 1998

	Nombre d'étudiants			Nombre d'étudiants en fin d'étude			Nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme			Total %		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T		
Cuisinier qualifié	19	8	11	19	8	11	19	100	100	100		
Menuisier	25	15	5	20	13	3	16	87	60	80		
Barman	44	20	15	35	18	13	31	90	87	89		
Électricien (Formation générale)	20	17	2	19	16	2	18	94	100	95		
Comptable (débutant)	140	21	70	91	19	60	79	90	86	87		
Comptable (niveau supérieur)	104	20	54	74	18	49	67	90	91	91		
Informaticien (débutant)	505	133	282	415	127	265	392	95	94	94		
Informaticien (niveau supérieur)	387	108	236	344	100	212	312	93	90	91		
Anglais (débutants)	412	92	222	314								
Anglais (niveau supérieur)	233	32	120	152	22	84	106	69	70	70		
Administration	7		7	7		7	7		100	100		
Contrôle des prix	23	14	1	15	14	1	15	100	100	100		
Aide cuisinier	33	9	18	27	5	12	17	56	67	63		
Bornage	4	2	1	3	2	1	3	100	100	100		
Pâtissier	13	3	8	11	2	7	9	67	88	82		
Papiamento (débutant)	289	76	156	232								
Papiamento (niveau supérieur)	232	58	124	182	58	124	182	100	100	100		
Carrosserie et métier de la métallurgie	9	7		7	7		7	100		100		
Bouchers/cuisiniers	39	9	17	26	9	17	26	100	100	100		
Serveurs de restaurants	131	31	84	115	31	83	114	100	99	99		
Total	2 669	675	1 733	2 108	469	951	1 420	93	90	91		